

# L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 16 au 29 juillet 2010 - N° 6323 - 59<sup>ème</sup> année

SAINT FLORENT

8 AOUT 2010

5

6

7

AFROCUBAN ALL STARS

LA 33 BEN L'ONCLE SOUL

PIERPOLJAK

KARAMELO SANTO MANU

HOCUS RACHID DIBANGO

POCUS TAJA KASSAVI

**PORTO LATINO**

FESTIVAL DE MUSIQUES DU MONDE · [WWW.PORTO-LATINO.COM](http://WWW.PORTO-LATINO.COM)

100% RECYCLE

Marketing & Publicité INITIAL Communication - [initial-home.com](http://initial-home.com)

## La 10<sup>e</sup> du festival polyphonique «Canti di qui» a élevé ses voix à Cervioni

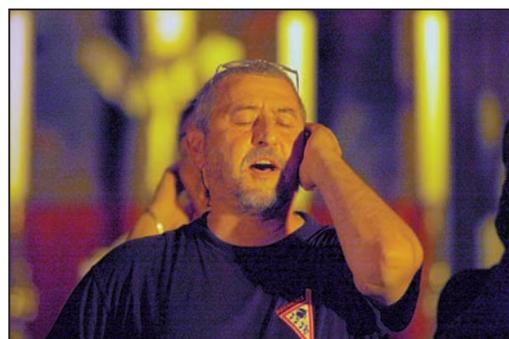
Une certaine dimension dans l'art du chant «a capella» et une bonne dose d'émotion : voilà qui résume la 10<sup>ème</sup> édition du festival «Canti di qui» qui s'est déroulée à Cervioni. Retour aux sources pour ce festival du chant polyphonique dont la toute première édition avait eu justement lieu à Cervioni. Après un court passage à Penta di Casinca, l'association A Ricuccata avait fait le choix d'installer son rendez-vous estival au village de Vignale, où s'est tissée la majeure partie de son histoire, avec des rencontres, des échanges, des mélodies et des voix extraites d'un patrimoine commun ou portées par la création. Le festival «Canti di qui» a grandi sur le socle des traditions culturelles les plus populaires de Corse, dans l'intensité du partage entre passionnés, chanteurs comme spectateurs.



Retour en images sur la dixième de canti di Qui :  
A Ricuccata, E farfalle, Jacky Micaelli et U Ponticellu,  
Francine Massiani, madricale, A Cnfraterna di serra  
et I Chjami Aghjalesi

Ce festival aux multiples vocations, n'a pas dérogé à la règle pour son dixième anniversaire. Le public ne s'y est pas trompé en choisissant le temps d'une soirée, voire des trois, d'aller à la rencontre de groupes mythiques, de découvrir de nouveaux talents, et de se régaler d'une programmation soignée. Un dixième anniversaire se devait de marquer les mémoires. A Ricuccata n'a pas manqué son pari avec le jeune groupe **E Farfalle**, mais aussi avec **U Ponticellu** et **Jacky Micaelli, Francine Massiani, Madricale, A Cunfraterna di a Serra et I Chjami Aghjalesi**. Une succession de concerts qui ont envouté le chœur de la cathédrale **Saint Erasme** de **Cervioni** et fait battre celui de ceux et celles présents à l'événement.

L'association **A Ricuccata** a été créée en 1989 dans le but d'initier les jeunes à la polyphonie. De cette association est né un groupe de cinq chanteurs du même nom, poussé par la créativité. Et ce groupe se produira le samedi 24 juillet à **Cervioni**, dans cette même cathédrale **Saint Erasme** qui a accueilli la **10<sup>e</sup> de Canti di qui**. Un autre rendez-vous avec le «*cantu in Paghjelle*»



# AU SOMMAIRE

# Entre nous

Par Pierre Bartoli

## 4 RENDEZ-VOUS

La Citadelle de Saint-Florent, une nouvelle fois sous les feux de la rampe, et en musique, avec la 12<sup>ème</sup> édition de Porto Latino, du 5 au 8 août



Manu Dibango

## 6 Paesi di Corsica : Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages



## 7 FOCUS

Escale dans le Cap Corse, à la bibliothèque du petit village de Meria, digne des plus grands ouvrages et des plus grands auteurs

## 10 Agenda : de quelques rendez-vous à ne pas rater, de Lama à Ajaccio, en passant par Corte

## 11 ANNONCES LÉGALES



● **Violence ! La France vit dans un état de guerre civile larvée ou perlée !** Une véritable guerre organisée à la mode « trotskyste » faite de harcèlement permanent, de procès d'intention, de grèves tournantes, le tout visant à déstabiliser le tissu économique et social du pays, par tous les moyens, en justifiant les pires procédés, en faisant flèche de tout bois, en semant le doute, en distillant le venin de la calomnie à doses

calculées, en utilisant l'appareil de l'État et les outils de communications avec un art consommé !

La France n'est jamais sortie du schéma révolutionnaire et talibanesque consistant pour un oui et pour un non, à partir de revendications légitimes mais trop souvent seulement corporatistes, à lancer des appels à la révolte et à la « casse ».

En banalisant ainsi la violence, voire en la légitimant, notre pays tisse des courroies pour des affrontements en tous genres, préjudiciables à l'harmonie d'une Nation qui, en définitive, œuvre contre elle-même.

● **France Jeunes à Niort :** La Cadette **Candice Giudicelli**, qualifiée sur le **1500m** et le **2000m Steeple**, a finalement opté pour le **2000m Steeple** où elle se positionne en sixième position au bilan national.

Ce fut le bon choix puisque **Candice** confirme sur cette distance ses bonnes dispositions, en prenant la sixième place, avec un **record de Corse** au bout : **7'33''90**.

Finaliste et précédée par cinq athlètes Cadettes 2<sup>e</sup> année ! De quoi voir loin pour la Cadette de l'**A.J.B.**, pour ses premiers **Championnats de France !**

**Zeynabou Diallo**, sa camarade de club, sur **400m**, a pris la 5<sup>e</sup> place dans sa série, dans un temps de **60''80**, loin de son record, **61''17** mais qui la situe aujourd'hui dans les sixièmes au classement des premières années !

Avec ces deux athlètes, les **«Rouges et verts»** retrouvent des couleurs chez les demoiselles.

**Jean-Baptiste Biancamaria**, l'espoir, n'a pu, quant à lui participer, retenu à **Lorient** pour des tests dans la **Marine Nationale**.

Domage, car **«J.B.»** avait les moyens de frapper un bon coup dans le concours du **Javelot**.

La délégation bastiaise était, par ailleurs, conduite par **«Momo» Bojattoy** et **Justine Porchet**, lesquels, à défaut de concourir, ont bien **«coaché»**, **Candice** et **Zeyna !**



**DIRECTION – ADMINISTRATION :**  
Téléphone : 04 95 32 04 40 – Télécopie : 04 95 32 02 38  
**REDACTION :** Téléphone 04 95 32 89 90  
E-mail : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)  
1, rue Miot – BP 213 – 20293 BASTIA CEDEX  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

**ANNONCES LEGALES :** Tél. 04 95 32 89 92  
E-mail : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)  
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

**COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES :** Tél. 04 95 32 04 40

**REDACTION D'AJACCIO :**  
Boite Postale 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
E-mail : [pau.laurelli@corse-information.info](mailto:pau.laurelli@corse-information.info)

**REGIE DE LA PUBLICITE – EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :**  
**NTI.com/Associi di Stampa Corsa**  
22, Cours Napoléon – BP 30059 – 20176 AJACCIO CEDEX 1  
Tél. 04 75 12 93 47  
E-mail : [j.fabro-aurelli@corse-information.info](mailto:j.fabro-aurelli@corse-information.info)

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Pierre BARTOLI  
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 I 88 773

**IMPRESSION :** AZ DIFFUSION  
Lotissement Freymouth – Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

**PR** L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale – Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) – Fondé en 1951 par Louis RIONI – Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI – Dépôt légal à date de parution.

## A NOS LECTEURS

Pour une diffusion de meilleure qualité, il est demandé aux abonnés qui ne recevraient pas leur journal ou le recevraient avec retard, de bien vouloir nous le signaler par courrier postal ou électronique, afin que nous puissions organiser les démarches nécessaires à la régularisation d'une situation indépendante de notre volonté.

Par ailleurs, le journal peut-être consulté dès le jeudi soir sur notre site internet : <http://www.corse-information.info>

La Direction

# Porto Latino : un festival

L'affiche de la douzième édition du festival Porto Latino de Saint-Florent porte en elle une invitation à venir partager la musique et les émotions. Une main ouverte pour connaître et partager le monde : tout un symbole !

**P**orto Latino est un festival à part dans la programmation estivale insulaire. Un festival tourné vers le Sud avec un grand S : «*Porto Latino, c'est un grand vaisseau à destination de la fiesta et des cultures métissées. Cette année encore, le festival va mettre le cap sur les musiques du monde en balayant largement les horizons afin d'accueillir au sein de la mythique citadelle de Saint Florent les différentes cultures du Sud.*»

Un festival pas facile à définir et qui se vit plus qu'il ne s'écrit. Pourtant, **Porto Latino** pourrait se définir en trois mots seulement : «*fête, découverte et dépaysement*» ! Fête parce que c'est celle que les organisateurs ont vécue lors de leurs différents séjours et qu'ils n'ont eue de cesse de vouloir faire voyager par la suite ; découverte parce que **Porto Latino** veut faire voyager le public à travers le monde ; et enfin le dépaysement, le pari fou des organisateurs de transporter l'ambiance et le décor d'un pays de l'hémisphère sud sur un site traditionnel corse ! Les jeux de lumière parviennent à transformer la citadelle. Les aménagements et le décor - comme le **Barrio Latino** - sont autant d'escales dans le voyage de **Porto Latino** vers les musiques et les cultures du monde. Un mélange inédit qui permet aux insulaires d'expérimenter un nouvel univers tout en offrant aux touristes un voyage dans leur voyage !

Une magie qui opère depuis 12 ans maintenant et qui ravit toujours autant les organisateurs : «*En 1999, nous n'imaginions certainement pas pouvoir accueillir un jour en concert des artistes tels que Yuri Buenaventura, le Buenavista Social Club, Cesaria Evora, Johnny Clegg, Jimmy Cliff...*». **Tony Baldrichi** et **Bruno Vellutini** (respectivement Président et Directeur de **Porto Latino**) sont fiers de la qualité des artistes accueillis à **Porto Latino** et savent bien que l'implication de tous a été nécessaire pour parvenir à un tel résultat : «*Ces concerts n'auraient en aucun cas pu se tenir sans la générosité des artistes, l'effort et la pugnacité des bénévoles et le soutien inconditionnel du public.*» Des éléments qui vont de nouveau être nécessaires cette année pour accueillir une affiche haute en couleur. «*L'édition 2010 met à l'honneur l'Afrique, l'Amérique du Sud, la Caraïbe, la Méditerranée. L'occasion de tisser des liens et de construire des ponts entre les différents continents, les différentes cultures, les différentes générations.*» Zoom sur les têtes d'affiche et les pépites de cette douzième édition à ne surtout pas manquer.



## Ils l'ont dit

«*Venir en Corse et rencontrer un vieux membre de ma famille : quelle incroyable surprise ! Ce festival est génial !*»  
**Eddy Palmieri - 2001**

«*Porto Latino ? Une équipe de choc !*».  
**Yuri Buenaventura - 2000**

«*Il y a le cigare, il y a le rhum, il y a des jolies filles qui tortillent des fesses... C'est Porto Latino !*».

**Georges Wolinski - 1999**

«*Un si grand festival réalisé uniquement par des bénévoles, c'est magique !*»

**Jimmy Cliff - 2005**

«*L'africanité, l'espagnolité, l'ambiance, la danse, la musique, tout y est !*»

**Sergent Garcia - 2004**

## LE 5 AOÛT

**Porto Latino** accueille des légendes vivantes avec **The Afro Cuban All Stars**. Composé de membres originels du **Buena Vista Social Club**, **the Afro Cuban All Stars** est un cocktail explosif de légendes vivantes telles que **Rubén González** au piano, **Manuel "Puntillita" Licea** au chant ou encore **Felix Valo**... **Tony Baldrich** est particulièrement heureux de pouvoir enfin les accueillir à **Saint Florent** : «*C'est un des seuls grands groupes cubains qui manquaient encore à notre programmation et cela fait des années que nous tentions de les faire venir !*». C'est désormais chose faite, alors ne ratez pas cet orchestre, mené de main de maître par **Juan de Marcos**, directeur musical de **Sierra Maestra** et visionnaire à la base des enregistrements du **Buena Vista Social Club**.



The Afro Cuban All Stars

# pas comme les autres...

## LE 6 AOÛT



Pierpoljack

Changement de style sur la scène de **Porto Latino** avec deux grands messieurs de la scène alternative française.

Le premier à monter sur scène sera la référence du reggae en **France** : **Pierpoljack**.

L'artiste vient présenter à **Porto Latino** son dernier album en live «*Je blesserai personne*» (2006). L'artiste évolue musicalement tout en conservant ses racines reggae, il s'aventure sur d'autres terrains musicaux et aborde des thèmes plus introspectifs. Certains parlent déjà d'un tournant et qualifient ce dernier opus d'«*album de la maturité*»...

Le second est le célèbre musicien algérien, **Rachid Taha**. Sa musique est inspirée par la circulation des êtres, des idées, des cultures et des sons. C'est sur ces bases que depuis les années

80, **Rachid Taha** a consolidé son territoire musical. Et du raï au rock, de l'électro à la chanson, son style est en perpétuelle évolution comme le prouve son dernier album «*Bonjour*». Nul doute que comme partout ailleurs, **Rachid Taha** va entraîner le public de **Porto Latino** dans une fête extraordinaire. Cette attitude ouverte lui vaut d'être un artiste de renommée mondiale, reconnue non seulement par le public mais également par ses pairs... et qui nous fait cet été l'honneur d'un passage en **Corse** !



Rachid Taha

## LE 7 AOÛT



Manu Dibango

Place à un très grand Monsieur qu'on ne présente plus : **Manu Dibango**. Aujourd'hui **Artiste de l'UNESCO pour la Paix**, **Manu Dibango** veut mettre son expérience et sa notoriété au service de l'universalité culturelle. Comme à son habitude, il veut bâtir un pont plus vibrant entre l'Afrique et l'occident, à travers la Culture, car, pour le citer «*on ne peut pas peindre du blanc sur du blanc, du noir sur du noir ; nous sommes tous les révélateurs les uns des autres*». A plus de 70 ans, et toujours aussi en avance sur son époque, il reste un artiste infiniment respectable dont on n'a pas fini de découvrir le génie musical.

La soirée du 7 août est décidément placée sous le signe des grandes références musicales puisque la scène de **Porto Latino** va également accueillir le groupe **Kassav'**, groupe emblématique de la musique caribéenne auquel on doit l'invention du zouk et plus de 4 millions d'albums vendus dans le monde !

Un an après avoir fêté ses 30 ans de carrière au **Stade de France**, le mythique groupe créole **Kassav'** vient transformer la **Citadelle de Saint-Florent** en véritable dancefloor zouk !



Kassav'

## LE 8 AOÛT

Opération séduction avec la jeune génération : la scène de **Porto Latino** va mettre en lumière trois groupes à la forte personnalité : **Karamelo Santo Bio**, **Ben l'oncle Soul** et le groupe **Hocus Pocus**. «*Nous avons fait le choix de les inviter cette année car ils sont vraiment talentueux et fédèrent autour d'eux un public jeune à qui nous voulons faire découvrir l'ambiance de Porto Latino*», confie **Tony Baldri-chi**. Nul doute que le public jeune - et moins jeune - va être



Hocus Pocus

conquis par cette affiche et notamment par la révélation soul de l'année 2010, **Ben**

**l'Oncle Soul**. En puisant dans un répertoire large (rock, pop, chanson française), et parfois surprenant (Spice Girls, Aqua), l'artiste joue la carte de l'originalité et du décalage. Sa voix transcende les titres originaux et le résultat est bluffant : certains morceaux semblent tout droit sortis des années 60 ! Grâce à ces reprises, les médias puis le grand public commencent à découvrir un interprète hors norme, qui va confirmer sur la scène de **Porto Latino** tout le bien qu'on pense de lui !



Oncle Ben

### Info pratique

Cette année, et pour la première fois, les organisateurs du festival **Porto Latino** ont décidé de mettre gratuitement un bus à disposition du public. Celui-ci fera la navette entre **Bastia** et **Saint Florent**, tous les soirs. Plus d'informations sur l'infoline au **06.12.91.26.79**.

### Ils l'ont dit

«A Porto Latino, on a redécouvert la Corse !»

**Emir Kusturica - 2008**

«Ce qui m'a marquée, ici, c'est la gentillesse des gens...»

**Cesoria Evora - 2007**

Informations et renseignements : [www.porto-latino.com](http://www.porto-latino.com) - Hot line : **06.12.91.26.79**



## GUARGUALE : Animations de l'été

Un programme d'animations a été mis en place pour cet été à Guarguale.

**Dimanche 8 et samedi 28 août**, vous pourrez assister à des soirées dansantes animées par le chanteur et guitariste **Dumè Cacavelli**, sur la **place Toussaint Bozzi** à partir de 22 heures.

**Du 6 août au 15 août**, exposition collective dans la salle des fêtes, mise en place par l'**association culturelle Arti's**. Dans ce lieu d'exposition une quinzaine d'artistes insulaires donneront à voir leurs dernières œuvres, qui se présentent sous la forme de toiles, photographies, sculptures. Le vernissage aura lieu le vendredi 6 août à 18 heures en compagnie des artistes.

Un vide-grenier est enfin programmé à la mi-août; les personnes qui souhaitent y prendre part peuvent s'inscrire, dès à présent, auprès de la présidente du comité des fêtes au **04 95 24 20 57**. Une participation de 10 euros pour un emplacement sera demandée aux exposants.

D'autres animations comme des concours de pétanque ou de belote sont envisagées. Vous pouvez vous associer au comité des fêtes en participant bénévolement aux activités.

## BASTELICA : Challenge de boules Vincent Higoa

Pour faire écho à la première édition du **challenge Vincent Higoa** qui s'est déroulée en 2009, l'association «**Le Bas'ke**», créée récemment, propose une nouvelle édition le 1<sup>er</sup> août. Les bénéfices réalisés seront reversés à l'association qui souhaite ouvrir ses portes à toutes les personnes souhaitant participer. **Contact : Nicolas Lucrezi au 06 72 90 22 80.**



**Adresse : Association Le Bas'ke, quartier Santu, 20 119 Bastelica.**



## POGGIO-DI-VENACO : programmation d'été

**La Casa Agostino Giafferri** propose des activités au cours de l'été 2010. Le 31 juillet à partir de 17 heures 30, vous avez rendez-vous pour le vernissage de l'exposition **Marc Bensimon**, intitulée «**Aquarelles**». Le 11 septembre à 19 heures 30, vous êtes conviés à un grand concert de violon, «**Le violon gala concert**» qui sera interprété par «**Ciccona International Music Course**». L'entrée est fixée à 12 euros et une partie des bénéfices de la manifestation permettra de financer un projet d'adoption international. **Renseignements : 04 95 46 04 33.**

## CANAVAGGIA : AG de l'association de chasse

L'association de chasse **La Canavaggiase** organise son assemblée générale le samedi 24 juillet à 15 heures 30 devant la mairie. L'occasion d'aborder les grands dossiers de la vie de l'association : rapport moral et financier, vente de cartes, et questions diverses des membres au bureau. Pour les chasseurs de la région, le rendez-vous est à ne pas manquer.



## MONACCIA D'AULLÈNE : Plan départemental canicule 2010



Le maire de la commune de **Monaccia d'Aullène** vous informe que dans le cadre du plan départemental canicule 2010 un registre permettant de recenser les personnes âgées et les personnes vulnérables a été ouvert à la mairie. Ne pas hésiter à se renseigner auprès du secrétariat qui se tient à votre disposition.

**Tel : 04 95 71 81 09, Fax 04 95 71 86 85.**

## PIETRA-DI-VERDE : Foire aux artisans

La foire aux artisans de **Pietra-di-Verde** est relancée par l'association pour le développement culturel, artistique, sportif et social de **Pietra di Verde**. Elle se déroulera le dimanche 8 août. Un appel est lancé auprès des artisans qui souhaitent participer à cette manifestation pour un tarif de 10 euros l'emplacement. Ils sont priés de téléphoner au plus tôt au **06 30 04 65 26**.



## VENACO : Programme d'activités socioculturelles

À l'intention des hébergeurs et des mairies, l'association «**Le Relais**» édite un programme d'activités socioculturelles qui couvre le canton de **Venaco**. Informations complémentaires disponibles au bureau de **Vivario**. **Contact : 04 95 47 25 83** de 9 heures à 12 heures, [www.association-lerelais.fr](http://www.association-lerelais.fr)



## GALERIA : Appel aux artisans et artistes

Les artistes et artisans qui souhaitent exposer leur travail peuvent le faire sous la direction du foyer rural de **Falasma** qui recherche des exposants pour la date du dimanche 8 août, à la tour génoise. Les emplacements sont gratuits, tables, chaises et grilles sont fournies. Le repas de midi est offert. Vous pouvez contacter **Françoise** au **06 75 07 28 08**.



## PIANA : stage de Yoga, danse et improvisation

**Poumi Lescaut**, chorégraphe, danseuse, et chanteuse vous propose dans le cadre de la **maison d'hôte de Giargalo** dans les **calanques de Piana** un stage du 21 au 25 août prochain. Au programme de 10 heures à 11 heures 30 un cours de yoga suivi d'un cours de danse de 11 heures 45 à 13 heures 15. Un atelier d'improvisation aura lieu le soir de 19 heures à 20 heures 30.



## VERO : Rentrée scolaire

Les nouveaux horaires pour l'école sont les suivants, de 8 heures 45 à 11 heures 45 et de 13 heures à 16 heures. La garderie municipale est mise en place de 16 heures à 18 heures. Par ailleurs, à compter du premier septembre, la mairie sera ouverte du lundi au vendredi selon de nouveaux horaires, de 8 heures 45 à 12 heures 45.



## VESEO : Courses hippiques.

L'**hippodrome de Viseo**, sur la route de **Bavella**, est le plus haut d'Europe. Il attire les foules les jours de courses. Les organisateurs vous donnent rendez-vous pour des paris hippiques le dimanche 25 juillet, ainsi que les dimanches 15 et 22 août.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À [PAESI@LIVE.FR](mailto:PAESI@LIVE.FR)

# Dans la bibliothèque de Meria

## Beaucoup de pages sous les couvertures...

**D**es yeux pour lire et gagner du temps sur l'histoire : un cadeau de la vie. Que serions-nous sans les livres, véritables remèdes de l'âme ? Les livres, que des régimes fascistes font brûler car ils les trouvent dangereux par les idées qu'ils apportent, sont bien la preuve que l'écrit est important. Les livres peuvent être une source de liberté. Ils ouvrent des portes sur le monde, permettent des échanges de pensées, des réflexions. Ils évitent ainsi l'uniformisation.



Josette Pietri, inspiratrice des lieux

### Dis-moi ce que tu lis

On attribue à l'**Egypte** la première bibliothèque établie à **Memphis**. On lisait sur la porte cette inscription : «*Remèdes de l'âme*». C'est si joli et si vrai. La plus célèbre des bibliothèques publiques de l'Antiquité fut celle d'**Alexandrie** en **Egypte**. Elle recelait entre 500 000 et 700 000 volumes. Elle fut brûlée en grande partie lors de la prise d'**Alexandrie** par **Jules César**. Durant toute la période du **Moyen Age**, on ne trouve de nombreuses bibliothèques que chez les **Arabes**, dont plusieurs califes. Ainsi **Haroun al Raschid** et son fils **al Mamoun** recueillent-ils à grands frais tous les livres de sciences et de philosophie de l'ancienne **Grèce**.

Petit à petit, le développement de la littérature a permis de trouver dans toutes les villes de province des bibliothèques populaires. Les bibliobus vont apporter et prêter les livres jusque dans les campagnes. Ces services se font souvent sous le couvert de la Bibliothèque Nationale et de l'Éducation Nationale. Il existe également des bibliothèques municipales.

### Un lieu convivial

**Meria** est ce village du **Cap Corse** où la place est un décor et joue un grand rôle. **Meria** est en haut, à 4 km. Le bord de mer n'étant que le bord de mer. Dans ce décor-là où est écrit «**Mairie**», ce n'est plus la mairie mais la bibliothèque. Ouverte en 2002 sous l'impulsion de **Josette Pietri**. **Mme Pietri** a travaillé de nombreuses années à **Marseille** dans la grande librairie «**Prado Paradis**». Grâce aux bons contacts qu'elle y a conservés, la **bibliothèque de Meria** reçoit tous les livres du service de presse. Par exemple, tout **Gallimard** se lit à **Meria**. Environ 7000 volumes sont répertoriés et rangés en bon ordre sur les étagères de bois clair. La municipalité a couvert les frais de

l'agencement. Dans cette riche bibliothèque vous trouverez des essais, des livres d'Histoire, des biographies, des livres politiques, de philo, des auteurs comme **Pierre Bourdieu**, **Michel Onfray**, **Michel Serra**, **Régis Debray**, **Pierre-Henri Castal**. Les romans policiers sont très nombreux et le choix est grand pour les amateurs. On trouve des livres pour enfants et adolescents. Une donatrice, **Mme Brigitte Benderitter**, a légué l'ensemble de sa bibliothèque personnelle à **Paris**, ce qui a augmenté considérablement le nombre d'ouvrages.



Deux jeunes lecteurs du village

La bibliothèque est gratuite, le bénévolat en est le moteur, elle est ouverte chaque jeudi de 17 à 19 h. Les livres prêtés ont toujours été rendus et en parfait état. Quand l'hiver ferme les fenêtres et gèle les activités, la bibliothèque reste un lieu de rencontre et de convivialité. On boit un thé en grignotant des *canistrelli* ou en se régaland d'un gâteau maison. Le lien social subsiste et ces deux heures par semaine ont une importance capitale dans un village dépeuplé, loin de la ville.

Les animatrices de ce lieu de retrouvailles sont **Linette Bonnicel**, **Cheli Françoise**, **Josette Pietri** et **Victorine Cousinet**, 2<sup>ème</sup> adjointe dont le premier rôle est la distribution du courrier. Chacune est à sa page, les trois coups sont frappés, les livres sont ouverts, les yeux s'écarquillent, les neurones fument.

### DES MOTS AU PINCEAU

Ce jeudi-là, **Mireille Santucci-Rivierre**, peintre mérienne, a choisi des livres pour enfants, à cause des dessins sans doute. Elle intègre à **Paris**, un groupe de peintres, «**Les primitifs modernes**». Sa peinture «*naïve*» est pleine de finesse et d'humour. **Mireille Santucci-Rivierre** a exposé au **Grand Palais**, dans plusieurs salons, à l'étranger : **Hollande**, **Belgique**, **Suisse**, aux **Etats-Unis**, dans plusieurs galeries. Très attachée à la **bibliothèque de Meria**, elle la visite chaque jeudi lors de son séjour au village.



Mireille Santucci-Rivierre, artiste-peintre et habituée des lieux

# 17<sup>e</sup> Festival du Film de Lama

Du 31 juillet au 6 août 2010

Fondée en 1994, par quelques habitants du village passionnés de cinéma, l'Association du Festival du Film de Lama, à but non lucratif, avait pour principal objectif l'organisation du Festival du film de Lama. Ce festival n'est pas tout à fait comme les autres, c'est le cinéma de la campagne, c'est le cinéma à la campagne. Il a pour thème : la ruralité, pour cadre : le plein air. Les films proviennent en majorité des pays de l'Union Européenne : Une vingtaine de longs-métrages, inédits, en avant-première ou rarement diffusés, une compétition de courts, des documentaires, un regard sur la production corse, un focus sur une personnalité du cinéma (Claude Chabrol en 2004)... Le festival, c'est aussi

des programmes pour les enfants, des tables rondes, des conférences, des rencontres professionnelles, des animations musicales... et la convivialité. Il y a trois sites de projections en plein air : «La piscine» 700 places en pleine nature entre ciel et terre, «L'Ombria» 150 places, une placette entourée de maisons, «Le Mercatu» 100 places, en plein cœur du village, et une petite salle en intérieur, la salle des fêtes. Pour les colloques et conférences, le Festival s'installe dans «Le Stallo», superbes anciennes écuries remarquablement restaurées. Rendez-vous est pris et bonne toile !

<http://www.festilama.org/>

Ajaccio

## Sorties en famille à la Maison de Quartier St Jean

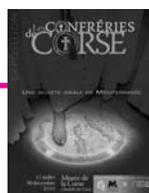


Nouveau concept à la Maison de Quartier de Saint-Jean. Pour les vacances d'été, les enfants de moins de dix ans peuvent participer à des activités accompagnés de leurs parents.

Ces sorties parents/enfants permettent ainsi à certaines mamans du quartier de profiter elles aussi de vacances. Instaurer de nouveaux rapports entre les parents du quartier et leurs enfants, reste l'objectif principal de cette initiative. Se retrouver dans un cadre différent et nouer des contacts particuliers entre eux, une chose simple qui fait pourtant défaut dans bon nombre de familles. Avec cette nouvelle action, l'équipe de la maison de quartier cherche à instaurer un climat propice au dialogue, au respect et à l'échange. L'unique condition pour bénéficier de ce service étant, bien entendu, l'accompagnement de son enfant (et sa prise en charge avec l'équipe de la maison de quartier si besoin) et la participation effective aux activités proposées. Prochains rendez-vous : Le mardi 27 juillet à **Acqua Cyrnée Gliss** entre 11h00 et 17h00. **Renseignements : 04.95.10.91.79** ou **04.95.10.91.80**

Expo au Musée de la Corse

## Les confréries de Corse



Le Musée de la Corse organise du 10 juillet au mois de décembre 2010, une exposition temporaire consacrée aux confréries de pénitents en Corse mises en perspective avec le mouvement confraternel en Méditerranée occidentale. Cette exposition est par ailleurs accompagnée d'une publication très documentée.

Info Line : <http://www.musee-corse.com/>

## Info CRIJ Corse : Logement chez l'habitant

Le CRIJ Corse propose des logements chez l'habitant pour des jeunes ayant des difficultés afin de trouver un logement à moindre coût. Vous êtes propriétaire, vous vivez seul(e) ou dans une grande maison. Savez-vous que vous pouvez louer une ou plusieurs chambres à l'année ou à l'année scolaire à des jeunes et percevoir un loyer ? Cette formule existant depuis plu-



sieurs années au sein du CRIJ Corse permet à des jeunes ayant des difficultés pour trouver un logement de se loger à moindre coût. Les offres sont anonymes et gérées dans un fichier par des professionnels du CRIJ Corse qui jouent selon vos critères un rôle de médiation avec le futur locataire. Pour plus de renseignements veuillez contacter le : Centre Régional Information Jeunesse de Corse, 9 rue César Campinchi BP 246 20 294 Bastia Cedex ou le **04.95.32.12.13**

Courriel : [accueil.crijcorse@orange.fr](mailto:accueil.crijcorse@orange.fr)

Musique

## Rendez-vous estivaux avec Diana di l'Alba

Incontestablement, Diana di l'Alba

compte parmi les groupes phares de la chanson corse. Entre tradition et modernité, cette formation artistique fondée en 1978 a publié durant l'été 2008 son sixième album symboliquement intitulé «*Da musicà la vita*» dont le public pourra retrouver ou découvrir sur scène des extraits, avec le florilège d'un répertoire de créations aussi riche qu'enchanteur.



Ainsi, dans le cadre de sa tournée estivale, Diana di l'Alba sera le 23 juillet à Villanova (bal traditionnel), le 24 juillet à Villanova, le 30 juillet à Bucugnanu, le 31 juillet à Guagnu-les-Bains, le 1<sup>er</sup> août à Talasani, le 4 août à Portu, le 6 août au Golfe de Lava, le 7 août à Muratu, le 8 août à Bastelica, le 9 août à Poghju di Venacu, le 14 août à Viscuvatu, le 18 septembre à "A fiera di a fica" in Peri... Chaque concert débutera à 21h30.

36

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia, du 07 juillet 2010, enregistrée auprès de la Recette des impôts de Bastia bordereau n°2010/674, case n°3, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : CARLOTTI ALU  
**Siège** : Lieu-dit Ceppe, RN 193, 20620 Biguglia  
**Objet** : L'exploitation de tous fonds artisanal de miroiterie  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital** : 188.000 euros  
**Gérance** : Monsieur François Carlotti, demeurant Les Terrasses du Fango, 20200 Bastia  
**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

62

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué par acte SSP en date du 07/07/2010, une société ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : VIABRUNA - **Forme** : Société Civile Immobilière - **Siège** : 6, Allée des Mimosas, Villa Sainte Marie, Cité Comte, 20200 Ville di Pietrabugno  
**Objet** : Propriété d'immeubles et terrains par achat, crédit-bail, apport ou construction et de titres donnant vocation à la propriété ou la jouissance d'immeubles, leur gestion, mise en valeur ou exploitation par bail ou autrement, exceptionnellement leur revente - **Capital** : 1000 euros divisés en 100 parts de 10 euros chacune par apport en numéraire - **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia - **Cession de parts** : Toutes transmissions de parts sociales requièrent l'accord de la gérance - **Gérant** statutaire sans limitation de durée : M. Robert Comte (domicilié 6, Allée des Mimosas, Villa Sainte Marie, Cité Comte, 20200 Ville di Pietrabugno).

43

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Appietto, en date du 8 juillet 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : PAOLI BOULANGERIE  
**Siège** : Appietto (Corse), Lieu-dit Volpaja  
**Objet** : Boulangerie artisanale, pâtisserie, sandwicherie, livraisons particuliers et professionnels, glaces, confiseries  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital** : 7500 euros  
**Gérance** : Monsieur Jérôme Henry Paoli, demeurant à Appietto (Corse), Lieu-dit Volpaja  
**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

Pour avis et mention, la gérance.

88

**Maître Alexandre SANTONI**

Notaire, Résidence de Bonifacio (Corse-du-Sud)  
Bancarellu, route de Sartène

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, notaire à Bonifacio, le 25 juin 2010, enregistré au S.I.E de Porto-Vecchio, le 15 juillet 2010, bordereau 2010/243, case n° 1, il a été constitué la société suivante :  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination** : ABDF  
**Siège** : Bonifacio (20169), Lieu-dit Padollo, chez Mlle Florence BARRA  
**Durée** : 99 ans  
**Objet** : L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires.  
Exceptionnellement l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société.  
Et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.  
**Capital social** : 1.000,00 euros  
**Apports en numéraire** : 1.000,00 euros  
**Co-gérants** : M. Dominique ANASTAY et Mlle Florence BARRA.  
**Immatriculation** : Au RCS d' Ajaccio.

Pour avis et mention  
**Me Alexandre Santoni**, Notaire.

38

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 juillet 2010, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée (SARL)  
**Dénomination** : GRAND SUD TP  
**Dénomination commerciale** : SARL GSTP  
**Durée** : 99 ans  
**Siège** : Route de Torraccia, 20137 Lecci  
**Capital** : 300,00 euros  
**Objet** : La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :  
- Toutes prestations de services et travaux dans les domaines des travaux publics, du bâtiment et du génie civil, de la distribution, la fourniture et la pose de biens d'équipements ;  
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;  
- La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance  
**Gérance** : Monsieur Antony Luciani, Villa Sainte Catherine, Lupino, 20600 Bastia  
**Immatriculation** : Au RCS d' Ajaccio

Pour avis, le gérant.

87

**BRANDINE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 600 euros  
Siège : Lieu-dit Gagliana - 20215 Silvareccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Silvareccio du 12/07/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale** : BRANDINE  
**Siège social** : Lieu-dit Gagliana, 20215 Silvareccio  
**Objet social** : L'acquisition d'un immeuble sis à Silvareccio (20215), Lieu-dit Gagliana, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.  
Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.  
**Capital social** : 600 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
**Gérance** : M. Yves BOURDIEC, demeurant à Silvareccio (20215), au Lieu-dit Gagliana.  
**Clauses relatives aux cessions de parts** : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.  
**Immatriculation de la société** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La gérance.

114

**CHEZ JÉRÔME**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Capo di Feno  
Plage de Sevani - 20090 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 15 juillet 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : Chez JÉRÔME  
**Forme** : Société par actions simplifiée  
**Siège** : Capo di Feno, Plage de Sevani, 20090 Ajaccio  
**Objet** : Restauration, pizzeria, glaces, location de matériel de plage, souvenirs, organisation de spectacles  
**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Capital** : 1000 euros  
**Président** : Mme Malerba Marie, Mireille épouse Scala, demeurant Capo di Feno, Plage de Sevani, 20090 Ajaccio  
**Directeur général** : Monsieur Scala Jérôme, demeurant Capo di Feno, Plage de Sevani, 20090 Ajaccio  
**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio

La gérance.

68

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 15/07/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination** : ART é STORES.  
**Siège social** : Avenue Maréchal Lyautey, Résidence l'Orangerie, Bât B1, 20090 AJACCIO,  
**Objet social** : Fourniture et installation de rideaux, stores, volets roulants de toutes natures. L'agencement et la décoration de magasin, ainsi que les travaux de fermeture de tous locaux sous toutes leurs formes. L'achat, la vente, la réparation, la transformation et la mise en œuvre des produits et matériaux se rapportant aux opérations précitées.  
**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,  
**Capital social** : 5.000 euros,  
**Gérance** : Mr Mario, Emmanuel SOGGIA, demeurant Résidence Binda, Tour B 20090 AJACCIO, assure la gérance.  
**Immatriculation de la Société** : Au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

19

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination** : SCI LE TOUCAN  
**Siège** : Lotissement l'Albella, N°23, 20620 Biguglia  
**Objet** : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et leur exploitation  
**Durée** : 99 années  
**Capital** : 1500 euros  
**Gérance** : Monsieur Joseph Casaroli, demeurant, Lotissement l'Albella, N°23, 20620 Biguglia  
**Immatriculation** : RCS Bastia

Pour avis,

104

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Lyon du 29/06/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : Société Civile Jean TOUSSAINT PATRIMOINE  
**Forme** : Société Civile  
**Siège** : Clos des Orangers, 20166 Porticcio  
**Objet** : L'acquisition et la gestion de titres de toutes sociétés  
**Durée de la société** : 99 ans  
**Capital** : 24.048,000 euros  
**Gérance** : Jean-Toussaint Torre, demeurant Clos des Orangers, 20166 Porticcio ; Jean-François Bartoli, demeurant Plaine de Cuttoli, Lieu-dit Canteiga, 20167 Mezzavia.  
**Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément requis pour les cessions à des tiers, à l'unanimité des associés.  
**Immatriculation de la société** : Au Registre du Commerce et des Sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,

# CONSEIL GENERAL

## AVIS DE MARCHÉ AAPC 10/2010

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

#### I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Département de la Haute-Corse  
Hôtel du Département - Rond point du Maréchal Leclerc  
F - 20405 Bastia cedex 9, Tél : 0495555779  
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237  
Adresse(s) internet : http://www.cg2b.fr  
Adresse du profil d'acheteur : http://www.achatpublic.com

#### Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires techniques, le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

Direction des Infrastructures des Routes et des Transports  
Service Routes, à l'attention de M. Chiorboli Gabriel  
11, Avenue Jean Zuccarelli, F - 20200 Bastia  
Tél : 0495348185, Email : gchiorboli@cg2b.fr, Fax : 0495348181

[https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2010\\_VKdDQlyUU4](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_VKdDQlyUU4)

#### Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées et Renseignements administratifs :

Département de la Haute Corse  
Service Juridique et de la Commande Publique  
à l'attention de M. Filippi Antoine, Rond Point du Maréchal Leclerc  
1er étage, F - 20405 Bastia Cedex 9, Tél : 0495555779  
Email : afillippi@cg2b.fr, Fax : 0495550237

URL : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2010\\_VKdDQlyUU4](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_VKdDQlyUU4)

#### I.2) Type de pouvoir adjudicateur et activité(s) principale(s) : Collectivité territoriale - Services généraux des administrations publiques - Département de la Haute-Corse. Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non

##### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :** Travaux de réparations, confortements ou reconstructions permettant de remédier à des situations présentant un danger sur le réseau routier départemental des cantons d'Alto di Casaconi, Borgo, Fium'alto d'Ampugnani et Vescovato.

**II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux :** Travaux d'exécution  
Lieu principal d'exécution : Réseau routier départemental des cantons d'Alto di Casaconi, Borgo, Fium'alto d'Ampugnani et Vescovato Code NUTS : FR 832

**II.1.3) L'avis implique la mise en place d'un accord cadre**

**II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :** Accord-cadre avec un seul opérateur  
**Durée de l'accord-cadre, (reconductions comprises) :** 48 mois.

Fréquence et valeur des marchés à attribuer : L'exécution du marché sera réalisée par l'émission d'un bon de commande à chaque survenance du besoin. Montant mini annuel : 45.000 euros T.T.C. Montant maxi annuel : 180.000 euros T.T.C.

**II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat / des achats :** Travaux de réparations, confortements ou reconstructions permettant de remédier à des situations présentant un danger sur le réseau routier départemental des cantons d'Alto di Casaconi, Borgo, Fium'alto d'Ampugnani et Vescovato.

**II.1.6) Classification CPV :** 45233140 ; 45233142 ; 45233320 ; 45262620 ; 45111230

**II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Non

**II.1.8) Division en lots :** Non

**II.1.9) Des variantes seront prises en considération :** Non

**II.2.1) Quantité ou étendue globale :** Montant mini annuel : 45.000 euros T.T.C. Montant maxi annuel : 180.000 euros T.T.C.

Terrassements, purges de talus, béton projeté, maçonneries, ouvrages d'assainissement.

**II.2.2) Options (au sens communautaire) :** Oui. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

**II.3) Durée de l'accord cadre :** La durée de l'accord cadre est fixée à 12 mois à compter de sa notification (48 mois reconduction comprises).

##### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

**III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :** Une retenue de garantie de 5 % est exercée sur les acomptes par le comptable assignataire des paiements. Elle peut être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande ou, si les deux parties en sont d'accord, par une caution personnelle et solidaire.

**III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Financement sur fonds propres de la collectivité Départementale. Paiement à 30 jours par virement au moyen d'un mandat administratif. Il est prévu le versement d'une avance. Les prestations faisant l'objet du marché sont réglées par application des prix unitaires et forfaitaires. Les comptes seront réglés mensuellement suivant les dispositions du CCAG Travaux. Les prix du marché sont révisables.

**III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs écono-**

**miques attributaire du marché :** Solidaire. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d'un ou plusieurs groupements.

**III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :** Non  
**III.2) Conditions de participation et Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :**

**III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

- Copie ou de jugements prononcés en cas de condamnation ;
- Déclaration sur l'honneur justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;
- Attestation de satisfaction aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation. - Attestation de régularité au regard des articles L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (formulaire DC5).

**III.2.2) Capacité économique et financière :**

- La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC5) ;
- La déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

**III.2.3) Capacité technique :**

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, indiquant les montants, époques, lieux d'exécution ;
- Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique (en adéquation avec l'objet du marché) dont le candidat dispose (formulaire DC5) ;
- Si l'offre est présentée par un groupement, la justification des capacités des opérateurs économiques, apportant la preuve que le candidat mandataire en disposera pour l'exécution du marché.

Les co-traitants et les sous traitants doivent fournir les mêmes pièces que le candidat. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché. Pour répondre, les candidats utiliseront les documents DC4 (avril 2007) et DC5 (Octobre 2008) dûment complétés et signés qui leurs sont remis avec le dossier de consultation et téléchargeables sur [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr). En cas de candidatures groupées, remplir un DC5 par membre du groupement et un seul DC4 pour tout le groupement.

**III.2.4) Marchés réservés :** Non

##### SECTION IV : PROCEDURE

**IV.1.1) Type de procédure :** Ouverte

**IV.2.1) Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération :

1. Prix : 70 %
2. Valeur technique : 30 %

**IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :** Non

**IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :** AAPC 10/2010

**IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :** Non

**IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 23 août 2010 à 12 h 00

**IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français.

**IV.3.7) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

##### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**VI.1) Il s'agit d'un marché à caractère périodique :** Non

**VI.2) Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** Non

**VI.3) Autres informations :** Au regard du droit national français, il s'agit d'un marché à bons de commande avec montants minimum et maximum (art.77 du CMP). Outre la version papier, les candidats peuvent également obtenir gratuitement la version dématérialisée du dossier de consultation (à l'exception des plans et pièces annexés au C.C.T.P. qui seront remis uniquement sous format papier). Une réponse électronique est autorisée selon les modalités indiquées au règlement de la consultation. Les offres devront être exprimées en euros. Les sous critères et éléments d'appréciation du critère « valeur technique » ainsi que les barèmes de notations des critères de jugement des offres sont indiqués au règlement de la consultation chapitre 6.2.

**VI.4.1) VI.4.3) Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :** Tribunal administratif de Bastia

Villa Montepiano, 20407 Bastia cedex

Tél : 0495328866.

Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr) Fax : 0495323855.

URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 08 / 07 / 2010

**Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :** 23 août 2010 à 12 h 00

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
Jean LECCIA

33  
----

### RECTIFICATIF

A l'annonce parue dans ce même journal, du 09 juillet 2010, N°6322, concernant l'augmentation de capital de la SARL ISOLA.

C'est par erreur qu'il a été mentionné : "Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de 1125 euros à 1875 euros".

Il fallait lire : Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de 1125 euros à 1750 euros.

Pour avis  
Le gérant.

40  
----

### BALOGNA BTP

SARL en liquidation au capital de 20.000 euros  
Siège : Balogna - 20160 Balogna  
RCS Ajaccio : 449 960 830

Aux termes d'une décision en date du 21/06/10 l'associé unique en sa qualité de liquidateur, a établi les comptes de liquidation et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,  
Le liquidateur.

30  
----

### LICAR

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 7500 euros  
Siège : 5, rue des Halles  
Ajaccio (Corse du Sud)  
RCS Ajaccio : B 477 785 091

Suivant délibération du 12 avril 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de nommer aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée à compter dudit jour, Mme Perino Jeanine Antoinette, demeurant à Bastelcaccia, (Corse du Sud), Montée de la Mairie, en remplacement de Monsieur Lionnais Yannick, démissionnaire.

Pour avis et mention,

29  
----

### SARL BF OPTIQUE

SARL au capital de 12.500 euros  
Siège : Immeuble Le Prado B  
Avenue de la Libération  
20600 Bastia  
433 690 757 RCS Bastia

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 juin 2010, les associés ont décidé :

- de nommer à compter du 1er juillet 2010 en qualité de co-gérant associé, Monsieur Pierre Ferrus, demeurant à Ajaccio (20000), 36, Cours Lucien Bonaparte, Villa Les Bougainvilliers.
- de modifier l'article 3.1 des statuts.

72

## **CESSION DE DROIT AU BAIL**

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 13 juillet 2010, la SARL Y A P@S FOTO, société à responsabilité limitée au capital de 10.000,00 euros, dont le siège social est à Biguglia 20620, Ceppe Espace, Lieu-dit Arbucetta, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le n° 481 583 532, a cédé à la société MOD' & CO, société à responsabilité limitée au capital de 3.000,00 euros dont le siège est à Biguglia 20620, Lieu-dit Arbucetta, Ceppe Espace, immatriculée au registre du commerce et de sociétés de Bastia sous le n° 523 068 716, tous ses droits pour le temps restant à courir, à compter du 1er juillet 2010, au bail commercial des locaux qu'elle occupait sur la commune de Biguglia 20620, Lieu-dit Arbucetta, formant le lot 20 du lotissement Arbucetta (bâtiment C lot 18), moyennant le prix de 35.000,00 euros (trente cinq mille euros). Les oppositions seront reçues au siège de la société MOD' & CO.

Pour insertion,

109

## **AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé à Antisanti, en date du 9 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination** : M. N BÂTIMENT

**Siège** : Antisanti (Haute-Corse), 20270 Antisanti

**Objet** : L'exploitation d'un fonds artisanal de carreleur ; tous autres travaux du bâtiment (maçonnerie générale)

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur Noël Eric Manuel, demeurant à Casevecchie, (Haute-Corse), 20270 Casevecchie

**Immatriculation** : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, le représentant légal.

18

## **STORE 2001**

S.A.R.L. au capital de 8.000 euros  
Siège social : Résidence du Golfe  
Immeuble Le Sagone - 20090 AJACCIO  
R.C.S. : AJACCIO 433 889 110

Aux termes d'une délibération en date du 06/07/2010, l'Assemblée Générale a pris acte de la démission de Monsieur Mario, Emmanuel SOGGIA, de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour, et décide de maintenir les fonctions de Monsieur François CARBUCCIA.

La Gérance,

122

## **AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la SARL ILF en date du 07/07/2010.

**Objet** : L'achat, l'achat par location ou crédit-bail, de tous bateaux de plaisance, bateaux à voile, bateaux à moteurs, avec ou sans permis, et en règle générale de toute embarcation maritime location de tous bateaux de plaisance, bateaux à voile, bateaux à moteurs avec ou sans permis, et en règle générale de toute embarcation maritime avec ou sans skipper.

**Durée** : 99 ans

**Siège** : Accelasca, 20166 Pietrosella

**Capital** : 20.000 euros

**Gérant** : Lucien Deret, 331, Ancienne

route de Chartres, 45770 Saran

**RCS** : Ajaccio

20

## **COMMUNE DE SAINT FLORENT**

### **AVIS AU PUBLIC**

#### **EXPLOITATION PAR LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT D'UN QUAI DE TRANSIT D'ORDURES MÉNAGÈRES, D'UNE DECHETTERIE ET D'UN DÉPÔT DE FERRAILLES SUR LA COMMUNE DE PIEVE, LIEU-DIT "MORELLO"**

#### **(INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public que les activités de transit d'ordures ménagères et autres résidus urbains, de déchetterie, de dépôt de ferrailles et de stockage de déchets non dangereux exercées par le Maire de SAINT-FLORENT, sur la commune de PIEVE, ont été suspendues par arrêté du 5 juillet 2010.

Cette décision est tenu à la disposition du public à la Mairie de SAINT-FLORENT où elle peut être consultée par toute personne intéressée.

21

## **COMMUNE DE BASTIA**

### **AVIS AU PUBLIC**

#### **AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION DU CENTRE HOSPITALIER**

#### **(INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public que le Directeur du Centre Hospitalier de BASTIA a été autorisé à exploiter des installations de réfrigération/compression d'une capacité maximale de 615kW dans son établissement.

L'arrêté du 6 juillet 2010 accordant cette autorisation est tenu à la disposition du public à la Mairie de BASTIA, où il peut être consulté par toute personne intéressée.

22

## **COMMUNE DE CANALE DI VERDE**

### **AVIS AU PUBLIC**

#### **AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE AVICOLE**

#### **(INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT)**

**Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public que la demande d'autorisation sollicitée par la SCA Les POULETS BASTIAIS, en vue d'exploiter sur la commune de CANALE DI VERDE, un élevage avicole composé de 12 bâtiments d'une superficie exploitée de 4800m<sup>2</sup> pour 52.800 animaux équivalents maximum a été accordée par arrêté du 5 juillet 2010.

Cette décision est tenue à la disposition du public en Mairie de CANALE DI VERDE, où il peut être consultée par toute personne intéressée.

44

## **COMMUNE D'OLETTA**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie d'OLETTA, Oletta, 20232 Oletta

**Objet du marché** : Réalisation d'une étude géotechnique (G12) pour la création d'une hélisurface et d'un parking

**Procédure de passation** : Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation

**Date limite** : Date limite de réception des offres : 02/08/10 à 16h00

**Renseignements divers** : Retrait du cahier des charges :

Le Dossier de Consultation des Entreprises devra être retiré directement à la mairie d'OLETTA.

**Adresse de remise des plis :**

**Les plis devront être adressés à :**

A Monsieur le Maire de la Commune d'OLETTA - Mairie d'OLETTA - 20232 OLETTA

**Adresse Internet** : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCSLID=CSL\\_2010\\_XtjTzKfnP](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_XtjTzKfnP)

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication** : 12 juillet 2010

48

## **SUD NETTOYAGE**

Société à Responsabilité Limitée

Transformée en Société par actions simplifiée

Au capital de 7622,45 euros

Siège : Carbuccia, 20133 Ucciani

330 639 527 RCS Ajaccio

## **AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 09 juillet 2010, l'assemblée générale extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de Commerce, a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7622,45 euros.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : Entièrement libre, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires

Monsieur Betti, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société ;

Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **Président de la Société** :

Monsieur Betti, demeurant Rés. Les Villas de Barbicaja, Bt. B, Rte des Sanguinaires, 20000 Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

16

## **SNC COSTA VERDE SUPERMARCHÉ**

« C.V.S. »

Société en Nom Collectif

Au capital de 1.525 euros

Siège Social : MORIANI PLAGÉ

(20230) SAN NICOLAO

487 625 501 R.C.S. BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, a été nommé : Cabinet BEAS - Neuilly sur Seine (92200) - 7/9 Villa Houssay, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis, le Gérant.

14

## **SNC DES CASH CORSES**

Société en Nom Collectif

Au capital de 1.525 euros

Siège Social : Montesoro - 20600 BASTIA

421 001 306 R.C.S. BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, a été nommé : Cabinet AUDITEX, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 COURBEVOIE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Pour avis,  
Le Gérant.

# CONSEIL GENERAL

## AVIS D'APPEL PUBLIC

### A LA CONCURRENCE

#### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics - rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

**Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur :** Services généraux des administrations publiques ;

**L'avis implique un marché public**

**Objet :** Canton de Porto Vecchio - RD 159 Aménagement de la Traverse de MURATELLO

**Référence acheteur :** 2010-059

**Nature du marché :** Travaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Forme du marché :** Marché unique

Les variantes sont refusées

**Quantité/étendue :** TRAVAUX DE prédécoupage de chaussée (1470 ml), Déblais en terrain de toute nature (580 m<sup>3</sup>), Mise en oeuvre des remblais (390 m<sup>3</sup>), Décaissement de chaussée (2010 m<sup>3</sup>), Réglage et compactage du fond de forme (12250 m<sup>2</sup>), Grave naturelle 0/20 (1680 T), Graves bitumes (2470 T), Dallage pierre sous chaussée (1030 m<sup>2</sup>), Bordure T2 Pierre (1170 ml), Trottoirs en béton coloré (3600m<sup>2</sup>), Canalisation béton Ø400 (400 ml), Canalisation béton Ø500 (220 ml), Mur Pierre (47 m<sup>2</sup>), Candelabres 4m (12U), Candelabres 5m (71U), Massif en béton (83 U), Plantation arbustes (105 m<sup>2</sup>), Canalisation d'arrosage Ø50 (100 ml), Signalisation horizontale (4140 ml), Ilots ZEBRA (180 m<sup>2</sup>).

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement :** versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

**Financement :**

- Financement sur les fonds propres de la collectivité
- Délai global de paiement de 30 jours
- Prix fermes et actualisables

**Forme juridique :** solidaire

**Conditions de participation :** Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

- 40 % : Valeur technique
- 30 % : Prix des prestations
- 20 % : Délais
- 10 % : Hygiène et sécurité

**Dossier à retirer :**

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
Pôle des Infrastructures de Communication

8 cours Général Leclerc - 3ème étage - BP 414  
20183 AJACCIO CEDEX - Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 21 75 55  
mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr  
web : http://www.cg-corsedusud.fr

**Remise des offres :** 01/09/10 à 15h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires**

**Date prévisionnelle de début des prestations :** Octobre 2010

**- Précisions sur la dématérialisation des plis :**

**Le dépôt électronique du pli :** la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/>, sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat, qui présente ses documents par voie électronique, peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli.

Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: «copie de sauvegarde». En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**- Re-Matérialisation de pièces du marché du candidat retenu :** Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re-matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

**Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place). Il est téléchargeable sur le site internet mentionné en amont. En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

**Conditions de remise des offres ou des candidatures :**

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

**Critères de sélection des candidatures :** garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

**Instance chargée des procédures de recours :**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA  
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex  
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55  
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

**Organe chargé des procédures de médiation :** COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

**Envoi à la publication le :** 12/07/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

## COMMUNE DE CORBARA

### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### RELATIVE À LA MODIFICATION N°3

#### DU PLAN LOCAL D'URBANISME

**1ère Insertion.**

Par arrêté du 29 juin 2010, le Maire de CORBARA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (P.L.U.).

A cet effet, un Commissaire enquêteur a été désigné par le président du tribunal administratif par ordonnance du 14 juin 2010.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 16 août 2010 au 16 septembre 2010 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en Mairie les :

- 16 août 2010 de 09h00 à 12h00 ;
- 23 août 2010 de 13h30 à 16h30 ;
- 27 août 2010 de 09h00 à 12h00 ;
- 16 septembre 2010 de 13h30 à 16h30;

Pendant la durée de l'enquête, un dossier accompagné d'un registre d'enquête sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels des locaux, sur lequel chacun pourra y consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations écrites par lettre adressée en Mairie au commissaire-enquêteur, avant la clôture de l'enquête ou les lui exposer pendant ses heures de permanence en Mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie à l'issue de l'enquête.

Le Maire,  
Paul LIONS

## République Française

### Département de la Haute-Corse

## COMMUNE DE PIETRICAGGIO

20234 Pietricaggio

### PROCES VERBAL DEFINITIF

#### D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 octobre 2009 visée sous la Sous-Préfecture de CORTE, le 04 novembre 2009, engageant la procédure d'état d'abandon manifeste sur l'immeuble appartenant à Messieurs FAVALLELLI André et FAVALLELLI François, figurant à la matrice cadastrale sous les numéros 150 et 151-2 de la Section C.

Vu le procès-verbal provisoire d'état d'abandon manifeste, en date du 12 novembre 2009, visé en Sous Préfecture de CORTE, le 17 novembre 2009, établi sur la base du rapport établi par Monsieur Jean Claude RETALI, expert agréé auprès de la Cour d'Appel et du Tribunal Administratif de BASTIA.

Les propriétaires n'ayant pas mis fin à l'état d'abandon manifeste, et n'ayant pas manifesté leur intention d'y mettre fin, à l'issue du délai de six mois prévu par l'article L2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il y a donc lieu de constater définitivement l'abandon de la parcelle.

De quoi nous avons dressé le présent procès verbal qui a été clos le 10 juin 2010 à 16 heures, heure légale et avons signé.

Fait à PIETRICAGGIO,  
Le 10 juin 2010

Le Maire, Bernard MARCHETTI.

34

**M.R CITOLLEUX**

Avocat au Barreau de Bastia  
Rés. Clos Les Oliviers  
Bt. A - 20220 L'Île-Rousse  
Tél : 04 95 44 46 68 - Fax : 04 95 44 46 63

**Société SARL****BRICO L'ÎLE-ROUSSE**

Au capital de 15.244,90 euros  
Immatriculation : RCS Bastia : B 380 470 740  
Siège : Allée Charles de Gaulle  
20220 Île-Rousse

**CHANGEMENT DE GERANT  
ET CESSIION DE PARTS**

Par AGE du 20/06/2010, les associés,  
1°) Ont nommé gérant à effet au  
08.07.2010 ; Monsieur SALVARELLI  
Martin, né le 06.08.1959 à Ponte Lec-  
cia, (2B), de nationalité française, divor-  
cé non remarié demeurant Marine de  
Davia, 20256 Corbara, en rempla-  
cement de Monsieur André Michel Rojek,  
gérant démissionnaire.  
La gérant n'est pas statutaire.  
2°) Ont accepté une cession de parts  
sociales à effet au 1er août 2010.  
3°) Ont voté la modification statutaire de  
l'article 7 découlant de la dite cession  
Les formalités seront effectuées au  
RCS de Bastia.

Le gérant,

49

**PROBIO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège : Lieu-dit Baglioli  
ZI de Baléone - 20167 Sarroia-Carcopino  
RCS Ajaccio : 420 329 468

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des  
associés tenu au siège social en date du  
09 juillet 2010 enregistrée à SIE d'Ajaccio  
le 09 juillet 2010, bordereau  
n°2010/500, case n°9, a décidé la disso-  
lution anticipée de la société à compter  
du même jour et sa liquidation amiable  
sous le régime conventionnel conformé-  
ment aux dispositions statutaires.  
La société subsistera pour les besoins  
de la liquidation et jusqu'à la clôture de  
celle-ci. Le lieu où la correspondance  
doit être adressée et celui où les actes  
et documents concernant la liquidation  
doivent être notifiés a été fixé au siège  
social devenu siège de la liquidation.  
Elle a nommé Monsieur Jean-Félix Far-  
rucci, aux fonctions de liquidateur, en lui  
conférant les pouvoirs les plus étendus  
sous réserve de ceux exclusivement  
réservés par la Loi à la collectivité des  
associés, dans le but de lui permettre  
de mener à bien les opérations en  
cours réaliser l'actif, apurer le passif, et  
répartir le solde entre les associés dans  
le respect de leurs droits.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la  
liquidation sera effectué au Greffe du  
Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en  
annexe au Registre du Commerce et  
des Sociétés.

54

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale de "l'Informateur  
Corse Nouvelle", N°6322, paru le 9  
juillet 2010, il fallait lire concernant le  
fonds donné en location gérance :  
Son fonds de commerce de boulangerie,  
pâtisserie, sis à Sainte Lucie de Porto-  
Vecchio, Route de Pinarello, 20144  
Zonza, pour lequel il est inscrit au  
Registre du Commerce et des Sociétés  
d'Ajaccio, sous le numéro 337 630 362.

**Email : Annonces Légales**  
**al@informateurcorse.com**

37

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Aux termes d'un acte sous seing privé  
en date à Biguglia, du 07 juillet 2010,  
enregistrée auprès de la Recette des  
impôts de Bastia bordereau  
n°2010/674, case n°3, Monsieur Fran-  
çois Carlotti, demeurant Les Terrasses  
du Fango, 20200 Bastia, a fait apport à  
la Société CARLOTTI ALU, Société à  
Responsabilité Limitée en formation au  
capital de 188.000 euros, ayant son  
siège social Lieu-dit Ceppe, RN 193,  
20620 Biguglia, en cours d'immatricula-  
tion au Registre du Commerce et des  
Sociétés de Bastia, d'un fonds artisanal  
de miroiterie exploité à Lieu-dit Ceppe,  
RN 193, 20620 Biguglia, pour lequel  
Monsieur François Carlotti, est immatri-  
culé au Registre du Commerce et des  
Sociétés de Bastia sous le numéro  
330035684 RCS Bastia ledit fonds éva-  
lué à 188.000 euros, moyennant l'attri-  
bution de 1000 parts sociales de 188  
euros chacune.

La société sera propriétaire du fonds à  
compter de son immatriculation et en  
aura la jouissance à compter rétroacti-  
vement du 1er juillet 2010.

Les créanciers de l'apporteur pourront  
dans le délai de dix jours suivant la der-  
nière en date des publications légales,  
faire la déclaration de leurs créances au  
Greffe du Tribunal de Commerce de  
Bastia et pourront dans le même délai  
faire opposition par acte extrajudiciaire  
auprès du cabinet SOFIRAL, Résidence  
Mattéa, Route de la Mer, 20213 Folelli,  
demeurant, chez qui domicile a été élu  
à cet effet.

39

**BALOGNA BTP**

SARL au capital de 20.000 euros  
Siège : Balogna  
20160 Balogna  
RCS Ajaccio : 449 960 830

Aux termes d'une décision en date du  
21/06/10 l'associé unique a décidé la  
dissolution anticipée de la société à  
compter du 21/06/2010 et sa mise en  
liquidation amiable sous le régime  
conventionnel.

Monsieur Antoine, Martin, Carlotti,  
demeurant San Quilicu, 20160 Balogna,  
associé unique, exercera les fonctions  
de liquidateur pour réaliser les opéra-  
tions de liquidation et parvenir à la clô-  
ture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Bal-  
ogna, 20160 Balogna. C'est à cette  
adresse que la correspondance devra  
être envoyée et que les actes et docu-  
ments concernant la liquidation devront  
être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation  
seront déposés au Greffe du Tribunal de  
Commerce d'Ajaccio, en annexe au  
Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis,  
Le liquidateur.

51

**SARL SOCIETE  
D'EXPLOITATION  
DU POLYGONE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : Centre Commercial Le Polygone  
Montesoro - 20600 Bastia  
RCS Bastia B 421 189 168

Aux termes du procès-verbal du  
16.06.2010, l'assemblée générale extra-  
ordinaire statuant conformément à l'ar-  
ticle L.223-42 du Code de Commerce, a  
décidé de ne pas dissoudre la société.  
Mention en sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,  
La gérance.

35

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa  
Route de la Mer - 20213 Folelli  
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Aux termes d'une délibération en date  
du 07 juillet 2010, la collectivité des  
associés de la société GEOARCH  
CORSE IMMOBILIER, Société à Res-  
ponsabilité Limitée au capital de 5000  
euros, dont le siège social est :  
Immeuble Meoni, Morta, 20243 Prunelli  
di Fiumorbo, immatriculée sous le n°508  
495 009 RCS Bastia a pris acte de la  
démission de Dario Genre co-gérant et  
a nommé en qualité de nouveau gérant  
unique, Fabrizio Gentili, demeurant  
Morta, 20243 Prunelli di Fiumorbu,  
pour une durée illimitée.

41

**SOLS PACA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7000 euros  
Siège : Hameau de Casevecchie  
Route de Ville  
20200 Ville di Pietrabugno  
499 880 714 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date  
du 02/07/2010 la collectivité des asso-  
ciés a nommé en qualité de cogérant  
Monsieur Carlos Alberto Ferreira Di  
Castro, demeurant, 11 rue Salvador  
Dali, Les Hameaux du Carillon, 84130  
Le Pontet, pour une durée illimitée.  
Et Monsieur Romuald Greenough, né le  
09/12/1973 à Ville di Pietrabugno, de  
nationalité française, demeurant Rés.  
La Porte d'Azur, Bât.H, rue Jenner,  
83150 Bandol.

Et d'étendre l'objet social aux activités  
de construction et rénovation, gros  
oeuvre, second oeuvre, terrassement et  
VRD, aménagement extérieur et de  
modifier en conséquence l'article 2 des  
statuts relatif à l'objet social.

La gérance,

52

**SOCIETE  
D'EXPLOITATION  
L'ESCALE**

SARL au capital de 7622,45 euros  
Siège : Saint-Florent (20217)  
RCS Bastia : N°B/433 331 550

**MODIFICATION  
STATUTAIRES**

L'assemblée générale extraordinaire  
des associés en date du 30 décembre  
2009, a décidé d'adopter à l'objet  
social à compter du 1er janvier 2010,  
l'activité suivante : "Vente de produits  
régionaux, épicerie fine", et de modifier  
en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
La gérance.

53

"ACADEMIE DES NEIGES" SARL au  
capital de 1.227.229.83 euros, siège  
social : Grosseto-Prugna (Corse), Por-  
ticcio, Résidence Tinerella, n°15, 401  
819 453 RCS Ajaccio.

Aux termes des délibérations de  
l'AGOE du 15/01/2010 et de l'AGE du  
25/05/2010, la collectivité des associés  
a décidé une réduction de capital social  
non motivée par des pertes d'une  
somme de 200.447.49 euros ce qui  
entraîne la publication des mentions  
suivantes :

Capital : **Ancienne mention** :  
1.227.229,83 euros - **Nouvelle mention** :  
1.026.782,34 euros.

Pour avis,  
La gérance.

42

**PROPRIANO MARINE**

SARL au capital de 30.000 euros  
Lieu-dit Paratella  
20110 Propriano  
RCS Ajaccio : 318 846 102 (80 B 75)

**CHANGEMENT DE GERANT  
MODIFICATION DE LA  
DATE DE CLÔTURE DES  
COMPTES ANNUELS**

Aux termes d'une assemblée générale  
extraordinaire du 15 juin 2010, la collec-  
tivité des associés :

- a décidé de modifier la date de clôture  
des comptes annuels, qui sera désor-  
mais au 31 août de chaque année ;

- a pris acte de la démission de Mon-  
sieur François Giraschi, de son mandat  
de gérant et a décidé de nommer à  
compter du même jour et pour une  
durée indéterminée Monsieur Thierry  
Giraschi, né le 18 juillet 1972 à Abidjan  
(Côte d'Ivoire), demeurant : Lieu-dit  
Paratella, 20110 Propriano, afin de  
pourvoir à son remplacement.

Les articles 6 et 7 des statuts sont  
modifiés en conséquence.  
Deux exemplaires du procès-verbal  
d'assemblée et des statuts modifiés  
seront déposés au Greffe du Tribunal  
de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

46

**"SARL L.M.D.M"**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3000 euros  
Siège : Route de Castagna  
20100 Sartène  
RCS Ajaccio : B 505 333 195

L'assemblée générale extraordinaire  
réunie le 12 mai 2010, suivant procès-ver-  
bal enregistré le 01.06.2010 à Sartène,  
bord. 2010/192, case n°1, a décidé la  
dissolution anticipée de la société, de  
manière rétroactive à compter du 31  
décembre 2009 et sa mise en liquida-  
tion amiable sous le régime conven-  
tionnel dans les conditions prévues par les  
statuts et les délibérations de ladite  
assemblée.

Elle a nommé en qualité de liquidateur,  
Monsieur Lenfant Denis, pour toute la  
durée de la liquidation avec les pouvoirs  
les plus étendus tels que déterminés  
par la Loi et les statuts pour procéder  
aux opérations de liquidation, réaliser  
l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé  
à continuer les affaires en cours et à en  
engager de nouvelles pour les besoins  
de la liquidation.

Le lieu où la correspondance doit être  
adressée et où les actes et documents  
concernant la liquidation doivent être  
notifiés a été fixé à l'adresse person-  
nelle du liquidateur, Monsieur Lenfant  
Denis, sis Lieu-dit "Les Tuileries",  
82800 Vaissac.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation  
seront déposés au Greffe du Tribunal de  
Commerce d'Ajaccio, en annexe au  
Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur,

64

**PROMOTION CORAIL**

SARL au capital de 7 623 euros  
Siège social : 413 Lotissement Querciuolo  
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO  
RCS BASTIA 383 462 017

Aux termes d'une délibération en date  
du 01/07/2010, l'Assemblée Générale  
Extraordinaire des associés, statuant en  
application de l'article L. 223-42 du  
Code de commerce, a décidé qu'il n'y  
avait pas lieu à dissolution de la Société.

La Gérance,

**CONSEIL GENERAL****AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Objet :** Canton des Deux Sorru, RD 156 Vico-Letia, enrobés-hydraulique sur 2 Kms

**Référence acheteur :** 2010-032

**Nature du marché :** Travaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** NON

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique  
40 % : Prix des prestations  
10 % : délais

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépiano  
20407 Bastia - Cedex  
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres :**

07/06/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues :** 4

**Date d'attribution :** 01/07/2010

**Marché n° :** 2010-063

SARL U QUERCIU  
Balogna  
20160 BALOGNA

**Montant :** 251.075,00 Euros HT

**Renseignements complémentaires**

**Sous traitement :** SARL SPANU et Frères, LOT Bartoletto, St Jean de Pisciatellu 20110 Cauro.

**Part de la sous traite :** 122 600.00 euros HT

Envoi le 13/07/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE DE CORTE**

**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE  
(Panneaux Solaires)**

**(PRESENTÉE PAR L'EURL CORTENERGIE)**

Demande présentée par M. Marcel Simeoni, représentant l'EURL CORTENERGIE en vue de la réalisation d'un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, dont la puissance crête prévue est de 1MW, sur la commune de CORTE.

**2ème insertion.**

**Durée de l'enquête :** (Arrêté préfectoral n°2010-166-0002 du 15 juin 2010)

\* du Lundi 12 juillet 2010 au vendredi 13 août 2010 inclus.

**Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier :**

\* Mairie de CORTE

**Permanences du Commissaire Enquêteur** (désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia du 8 juin 2010) :

\* **Monsieur Yves POGGI**

Sera présent en **Mairie de CORTE**, pour recevoir les observations du public :

- le lundi 12 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,  
- le vendredi 30 juillet 2010 de 9 heures à 12 heures,  
- le lundi 9 août 2010 de 14 heures à 17 heures,  
- le vendredi 13 août 2010 de 14 heures à 17 heures.

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressés par écrit, à la **Mairie de CORTE**.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Marcel SIMEONI, EURL CORTENERGIE, Lieu-dit "Alseda", à Corte (20250).

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en Mairie de CORTE, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service de l'Environnement et du Développement Durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

**ASSISTANCE ET CONSEIL EN GESTION  
FINANCIERE ET FISCALE**

Modalités de contact : Monsieur le Maire de BASTELICA  
Téléphone : 04 95 28 70 61 - Fax : 04 95 28 74 38  
Email : [mairie.de.bastelica@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.bastelica@wanadoo.fr)

**COMMUNE DE BASTELICA**

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE  
(MONTANT INFERIEUR A 90.000 EUROS)**

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de BASTELICA  
Hôtel de Ville - 20119 Bastelica

**2. Personne responsable du marché :**

Monsieur le Maire de BASTELICA

**3. Objet du marché :** Assistance et conseil en gestion financière et fiscale**4. Mode de passation et structure du marché :**

Marché à bon de commande sans minima ni maxima, pour une durée de un an, renouvelable deux fois, passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

**5. Personne habilitées à donner des renseignements :**

\* Monsieur le Maire de BASTELICA

**6. Comptable assignataire des paiements :**

Le receveur des finances de la Collectivité - Trésorerie d'AJACCIO RURAL

**7. Modalités de remise des offres :**

Les offres contiendront les documents suivants :

- Lettre de candidature type (formulaire DC4)
- Déclaration sur l'honneur prévue aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics ou déclaration du candidat (formulaire DC5)
- Liste des références
- Les moyens humains et techniques mis en oeuvre pour assurer la prestation
- L'acte d'engagement

**8. Critères d'attribution :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Délais de réalisation des prestations (60%)
- Prix des prestations (40%)

**9. Clauses générales :**

Il sera fait application du CCAG PRESTATIONS INTELLECTUELLES pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent cahier des charges

**10. Date limite de remise des offres :**

La date limite de remise des offres est fixée au VENDREDI 13 août 2010 à 12h00

Le Maire de BASTELICA,  
Jean-Baptiste GIFFON

Affichage en Mairie le 9 Juillet 2010

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU NEBBIU**

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Communauté de communes du Nebbiu, Casa Cumuna, 20232 Oletta

**Objet du marché :** Restauration - aménagement d'un « Sentier du Patrimoine »

**Nombre et consistance des lots :** 1 : Tranche A (ferme) : Lot 1 : Travaux pierre sèche et ricciatà : portions 1 à 2

2 : Tranche B (conditionnelle) : Lot 2 : Travaux sur sentier portions 3 à 6.

**Procédure de passation :** Procédure adaptée

**Modalités d'attribution :** Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Note technique et méthodologique (40%) ; Prix (40%) ; Délai (20%)

**Date limite :** Date limite de réception des offres : 06/08/10 à 12h00

**Renseignements divers :**

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus et les candidatures / offres doivent être envoyées :**

Communauté de Communes du Nebbiu  
Monsieur le Président  
Casa Cumuna - 20232 OLETTA  
Tél. : 04 95 39 01 09 fax : 04 95 39 07 59

Adresse Internet : [https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent\\_detail.do?PCS-LID=CSL\\_2010\\_DSS7mhFKQe](https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCS-LID=CSL_2010_DSS7mhFKQe)

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication :** 13 juillet 2010

**Email annonces légales :  
al@informateurcorse.com**

56

**A SULANA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8200 euros  
Siège : Chez M. Jean-Pierre Giordani  
Lieu-dit Renaggio - 20121 Rezza  
Transféré Restaurant A SULANA  
20121 Rezza  
488514795 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGM du 12/07/2010, il résulte que :  
Le siège social a été transféré, à compter du 12/07/2010 de Rezza (Corse), chez M. Jean-Pierre Giordani, Lieu-dit Renaggio au **Restaurant A SULANA, 20121 Rezza.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

**Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Rezza (20121), Chez M. Jean-Pierre Giordani, Lieu-dit Renaggio

**Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé Restaurant A SULANA, 20121 Rezza

\* Laurent Martinez, demeurant à Rezza (Corse), a été nommé gérant en remplacement de Monsieur Joseph Nivagiolli, gérant démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

58

**TRENDSHOPPER**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7500 euros  
Siège : 13, Boulevard François Salini  
20000 Ajaccio (Corse)  
523296390 RCS Ajaccio

D'un PV d'AGO du 05/07/2010, il résulte qu'avec effet rétroactif :

Monsieur Pierre François Sylvério Valenti, demeurant à Ajaccio (Corse), a été nommé gérant en remplacement de Lucile, Jeanne, Catherine Valenti, gérante démissionnaire.

- Suppression de l'article 13 des statuts de la désignation de la gérance.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

50

**PRODET**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 15.000 euros  
Siège : Lieu-dit Baglioli  
ZI de Baléone - 20167 Sarrola-Carcopino  
RCS Ajaccio : 343 211 033

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés tenu au siège social en date du 09 juillet 2010 enregistrée à SIE d'Ajaccio le 09 juillet 2010, bordereau n°2010/500, case n°10, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au siège social devenu siège de la liquidation.

Elle a nommé Monsieur Jean-Félix Farucci, aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus sous réserve de ceux exclusivement réservés par la Loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours réaliser l'actif, apurer le passif, et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

71

**Département de la Corse du Sud****COMMUNE DE CASALABRIVA****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****Dénomination de la collectivité qui passe le marché :**

Commune de CASALABRIVA  
VILLAGE - 20140 CASALABRIVA  
Téléphone / Fax : 04 95 74 60 41

**Objet du marché :**

Recherche d'eau souterraine

**Procédure de passation :** Procédure adaptée Article 28 du CMP avec possibilité de négociation

**Durée du contrat :** 3 mois

**Critères d'attribution :**

Aptitude à réaliser l'opération, au vu des compétences, références et moyens du candidat.

**Date limite de réception des offres :** 3 aout 2010 - 11h00

**Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Adresse auprès de laquelle les dossiers consultation des entreprises peuvent être obtenus :**

BET POZZO DI BORGO  
6 parc Belvedere - 20000 AJACCIO  
Tel : 04 95 21 17 38 - Fax : 04 95 51 31 51

Le Dossier de Consultation des Entreprises pourra être téléchargé gratuitement sur le site : [www.cabinet-pozzodiborgo.com](http://www.cabinet-pozzodiborgo.com)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :**

BET POZZO DI BORGO  
6 parc Belvedere - 20000 AJACCIO  
Tel : 04 95 21 17 38 - Fax : 04 95 51 31 51

**Adresse de remise des plis : les plis devront être adressés en courrier recommandé avec avis de réception postal ou par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :**

Commune de CASALABRIVA  
VILLAGE - 20140 CASALABRIVA  
Téléphone / Fax : 04 95 74 60 41

Horaires d'ouverture de la Mairie : Du Lundi au Vendredi de 8h00 à 13h00

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'instruction des recours :**

Tribunal Administratif  
chemin Montepiano - 20200 BASTIA  
Tèl : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

**Date d'envoi à la publication :** 15 JUILLET 2010

Le Maire,

61

**COMMUNE DE FARINOLE****AVIS DE MISE  
A L'ENQUÊTE PUBLIQUE****RELATIVE AU PROJET DE REVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME****2ème insertion,**

Par arrêté Municipal N°02/2010 du 18 juin 2010, le **Maire de FARINOLE**, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

**Mme Madeleine LANFRANCHI LEBLANC**, a été désignée Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Bastia en date du 14 juin 2010.

L'enquête publique se déroulera à la **Mairie de FARINOLE** durant 37 jours, soit du lundi 12 juillet 2010 au mardi 17 août 2010 inclus.

**Pendant le délai susvisé :**

- Un dossier sera déposé à la **Mairie de FARINOLE** aux jours et heures habituelles d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse prendre connaissance et signifier éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Mme Le Commissaire Enquêteur, laquelle les annexera au registre.

- Une permanence sera assurée par le Commissaire Enquêteur à la Mairie de FARINOLE, les :

- Lundi 12 juillet 2010 de 14h00 à 17h00,

- Vendredi 30 juillet 2010 de 14h00 à 17h00,

- Mardi 17 août 2010 de 09h00 à 12h00 afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dans le délai maximum de un mois à compter du dernier jour d'enquête.

A Farinole, le 25 juin 2010,  
Le Maire,  
A. CHERUBINI.

65

**CODAC**

Société Anonyme  
Au capital de 1.260.000 euros  
Siège Social : Palais des Allées  
Route de Muro - 20220 ILE ROUSSE  
422 772 079 R.C.S. BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juin 2010, ont été nommés,

**1)** en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes titulaire démissionnaire,  
Monsieur Roland GIUDICELLI, C/O SARL AUDITCO, Rce du Fango, l'Anno-ciade, 20200 BASTIA,

**2)** en remplacement de Monsieur Fabrice TRINH, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire,  
La Société EXCO COTE D'AZUR AUDIT, 2 et 4 rue Jules Belleudy, Immeuble Petra, 06200 NICE,

pour la durée du mandat restant à courir de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour avis  
Le Conseil d'Administration,

111

**Société Aubagnaise de Restauration et d'Approvisionnement (S.A.R.A.)**

SAS au capital de 304.898,03 euros  
Siège : Anse de Saumaty  
765, Chemin du Littoral - 13016 Marseille  
RCS B 349 219 121

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Marseille en date du 30 juin 2010, la Société Aubagnaise de Restauration et d'Approvisionnement (SARA), SAS au capital de 304.898,03 euros, dont le siège social est situé Anse de Saumaty, 765, Chemin du Littoral, 13016 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 349 219 121.

A donné en location gérance au GIE SEDA.COM, au capital de 4000 euros, dont le siège social est Immeuble Sedda, RN 193, Avenue Sampiero Corso, 20600 Bastia, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 522 926 187.

Son fonds de commerce VIACORSA-LABOUTIQUE.COM, pour l'exercice d'une activité de commerce en ligne de produits corses alimentaires et non-alimentaires, sis et exploité à Furiani (20600-2B120), aux entrepôts UNIGROS, ZI de La Rocade, sous le numéro 349 219 121.

Pour une durée de trois années à compter du 1er juillet 2010, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, sauf dénonciation.

En vertu de ce contrat, le GIE SEDA.COM, exploitera ce fonds pour son compte personnel à ses risques et périls.

Pour avis,  
Le Président.

123

**AVIS DE CONSTITUTION**

**Dénomination commerciale :** SCI RESISTENZA

**Date :** 13.07.2010

**Siège :** Vallée Longo, 20230 Talasani

**Objet :** Gestion, exploitation par bail de tous immeubles bâtis

**Durée :** 99 ans

**Capital :** 1000 euros

**Gérance :** Mme Pollat épouse Ferrari Lydie, née le 19 septembre 1955 à Lyon, 69004, sise Ld Machione, Querciole, 20213 Sorbo Ocagnano ; M. Erdogan Oscar, né le 01 janvier 1965 à Tunceli, en Turquie, sise Vallée Longo, 20230 Talasani.



73

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## PROCÉDURE ADAPTÉE

(CCI2B/DG/2010.037)

**(MONTANT INFÉRIEUR A 125.000 EUROS)**

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** L'acquisition et la maintenance de serveurs et prestations associées pour les services de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse

**Lieux de livraison :** Palais Consulaire

**Type de marché :** Marché de fournitures et services

**Caractéristiques principales du marché :**

Présentées dans le cahier des charges

**Mode de passation du marché :**

Défini par les articles 26.II.1° et 28 du Nouveau Code des Marchés Publics.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence**

**L'avis concerne un marché public.**

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 100

**Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.

- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses

suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principales fournitures et services relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres :** Le 27 août 2010 à 10h

**Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

**Critères d'attribution des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :

- Valeur technique (solution et maintenance) définie la pertinence technique et l'adéquation de la solution proposée avec les spécifications demandées (50%)

- Coût de la solution et de l'accompagnement et du transfert de compétence (30%)

- Références installées avec le produit installées (10%)

- Prestations de maintenance et réactivité du SAV (5%)

- Performance en matière environnementale (5%)

**Durée de validité des offres :** 120 jours

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** CCI2B/DG/2010-037

**Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires :**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

**Renseignements techniques :**

Département Informatique et Réseaux

Tél : 04 95 54 44 02

Fax : 04 95 54 44 96

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 13 juillet 2010

106

### ESCALE BEAUTE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros  
Siège : Galerie Marchande Super U  
Alistro - 20230 San Giuliano  
503482200 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 octobre 2009 statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

Aux termes du même procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5 octobre 2009, il a été décidé de substituer les termes "Super U", par "Centre Leclerc", dans l'adresse du siège social et de l'établissement principal. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Ancienne mention :**

**"Article 4 - Siège social"**

Le siège social est fixé à : Galerie Marchande, Super U, Alistro, 20230 San Giuliano

Le reste de l'article sans changement.

**Nouvelle mention :**

**"Article 4 - Siège social"**

Le siège social est fixé à : Galerie Marchande, Centre Leclerc, Alistro, 20230 San Giuliano

Le reste de l'article sans changement. Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Bastia.

Pour avis,

89

### SCI B-D

Société Civile au capital de 1.000,00 euros  
Siège social : Saint Florent 20217  
Route Sainte Catherine  
N° Siren 489 730 820

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2010, il a été décidé de modifier la dénomination sociale de la société, en la dénommant « **SCI B-F** ».

L'article 3 des statuts a été modifié.

Pour avis, le gérant,

93

### SARL PASTAPROD

Aux termes d'une délibération en date du 13 juillet 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social de Z.I de Tragone, 20620 Biguglia, à **Chez Mme CIMINO Marcelle, le Hameau du Soleil, Lieu-dit Tintoraghju - 20600 Furiani** à compter du 13 juillet 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 483 346 870 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

103

### SAS DES EAUX DU COL DE SAINT-GEORGES

Société par actions simplifiées  
Au capital de 251.541 euros  
Siège : Col Saint-Georges  
20128 Grosseto-Prugna  
RCS : 304 892 300

L'assemblée générale a constaté :

- La démission de M. Jacques Hille, pour départ à la retraite de son mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire et décide de nommer la Société NOVANCES-David, et Associés, représentée par M. Jean-Pierre Giraud, domicilié Azurea, Immeuble Horizon, 455, Promenade des Anglais, 06285 Nice, jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

- La démission de M. Xavier Ameye, de son mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant, et décide de nommer la Société NOVANCES-DECHANT, et Associés représentée par M. Christophe Alexandre, domicilié Parc Millésime, 119, rue Michel Aulas, Limas, 69654 Villefranche, jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour avis,  
Le Président.

118

### SBIRU IMMOBILIER

Société Civile Immobilière  
Au capital de 228.67 euros  
Siège : Résidence Vanessa Bât.1  
20600 Furiani (Haute-Corse)  
410 962 054 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2010, et suite à la cession de parts sociales régulièrement intervenue le 29 juin 2010, il résulte que :

1. Les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale pour adopter, à compter du 29 juin 2010, celle suivante : **MIMI**

En conséquence l'article 3 des statuts a été modifié.

2. Le siège social a été transféré à compter du 29 juin 2010 de Furiani (Haute-Corse), Résidence Vanessa, Bât. 1, à **Bastia (20600), (Haute-Corse), Résidence Brise de Mer, Lupino.**

En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié.

3. Monsieur Bernard Bodilis, demeurant à Borgo Haute-Corse Lieu-dit San Ornello, a été nommé en qualité de nouveau gérant en remplacement de Monsieur Eric Fraticelli.

L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.



74

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## PROCÉDURE ADAPTÉE

(CCI2B/DEF/2010.036)

**(MONTANT INFÉRIEUR A 125.000 EUROS)**

### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Correspondant :

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port  
20293 Bastia Cedex  
Tél. 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

### Principale(s) activité(s) de l'entité adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Réalisation d'un site internet pour le Centre de Ressources Qualité Environnementale du Cadre Bâti initié en partenariat avec l'Office de l'Environnement de la Corse et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Corse.

### Lieux de livraison :

Institut Méditerranéen de Formation

**Type de marché :** Marché de services

**Caractéristiques principales du marché :**

Présentées dans le cahier des charges

**Mode de passation du marché :**

Défini par les articles 26.11.1° et 28 du Nouveau Code des Marchés Publics.

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.**

**Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence**

**L'avis concerne un marché public.**

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts sur la section comptable 115

**Langue dans laquelle les candidatures doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'euro

**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex  
ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :**

**Le candidat produit à l'appui de sa candidature :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du nouveau Code des Marchés Publics.  
- La copie du ou des jugements prononcés. S'il est en redressement judiciaire.

- Les imprimés DC4 et DC5 dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minefi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste des principaux services relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public et privé.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

**Date limite de remise des offres :** Le 30 août 2010 à 10h

**Critères de sélection des candidatures :**

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52. alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières ainsi que les références avec les organismes publics et privés.

**Critères d'attribution des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessus avec leur pondération :

- Valeur technique définie par la pertinence technique et l'adéquation de la solution proposée avec les spécifications demandées au CCTP (50%)

- Prix : (30%)

- Délais de réalisation (20%)

**Durée de validité des offres :** 120 jours

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** CCI2B/DEF/2010-036

**Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse  
Direction Générale - Département Juridique et Affaires Générales  
Hôtel Consulaire - B.P 210  
20293 Bastia Cedex

ou téléchargement sur le site : [www.ccihc.fr](http://www.ccihc.fr)

**Renseignements complémentaires :**

**Renseignements administratifs :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

**Renseignements techniques :**

Direction de l'Enseignement et de la Formation

Tél : 04 95 30 94 18

Fax : 04 95 30 17 20

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Tél. : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.88.55

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Département Juridique et Affaires Générales

Tél : 04 95 54 44 39

Fax : 04 95 54 44 96

**Organe chargé des procédures de médiation :** Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20.

**Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision.

- Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (Article L.551.1 du code de la justice administrative).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 13 juillet 2010

105

## SANT MATTEU

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7500 euros  
Siège : Route Nationale  
20225 Felicetu  
RCS Ile-Rousse : B 451 301 832

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte en date du 20.04.2010, il a été décidé :

- D'étendre de modifier l'objet social par adjonction de l'activité "Hôtellerie", et ce à compter du 20.04.2010.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le gérant.

110

Aux termes d'un acte sous seing privé à Antisanti, en date du 9 juin 2010.

M. Noël Eric Manuel, demeurant Entrée du Village, Lieu-dit Solaro, 20270 Casevecchie, a donné en location gérance à compter du 9 juin 2010 à l'EUURL M.N BÂTIMENT, sise à Antisanti, 20270 Antisanti, et représentée par son gérant M. Noël Eric Manuel.

Un fonds artisanal de carreleur exploité à Casevecchie, 20270 Casevecchie.

Pour avis, le représentant légal.

124

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

# COMMUNE DE CAMBIA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**1 - Identification de l'organisme :** Mairie de CAMBIA - 20244 Cambia  
Tel : 04 95 48 42 48 / fax : 04 95 48 44 69.

**2 - Personne responsable :** M. le Maire

**3 - Objet du marché :** réfection de ruelles.

**4 - Procédure :** Procédure adaptée (art 28 du CMP)

**5 - Justificatifs à fournir dans le cadre de la candidature et de l'offre :**

- La lettre de candidature (DC4)

- La déclaration du candidat complétée (DC5) des pièces mentionnée aux articles 43, 44, 45 et 46 du CMP

- Des références pour de travaux similaires ainsi que les moyens de l'entreprise.

**6 - Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 40 % prix des prestations

- 30% valeur technique de l'offre

- 30% délais d'executions

**7 - Adresse d'obtention des documents :** Mairie de CAMBIA.

**8 - Condition de délai :** Les candidatures doivent être adressées, au plus tard le : 3 Aout 2010 ; à la mairie de Cambia 20244 CAMBIA.

**9 - Date d'envoi à la publication :** 19 juillet 2010

**CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET  
[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)**

59

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à Tavaco, en date du 12/07/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SARL

**Dénomination :** CORSE TERRASSEMENTS

**Siège :** Tavaco (Corse) Carazzi

**Objet :** Le terrassement, l'enrochement, la démolition, tous travaux publics, fosses septiques, VRD, démaquillage

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 1500 euros

**Gérance :** Jean Pierre Fresi, demeurant à Tavera (Corse) U Corsu,

**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,  
Le représentant légal.

107

## RÉSILIATION LOCATION GERANCE

"Résiliation location gérance du fonds dénommé ALBA, Monsieur Mattei Thierry, siège : Magnica, 20248 Tomino, N° Siren 351519137. Résiliation du contrat de location gérance entre M. Mattei Thierry et la SARL ANGHJULELLU, à la date du 19 mai 2010".

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogreffe

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

75

Par jugement en date du 06/07/2010 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Arena Rossa (SARL)  
Plage de l'Arinella  
Les Sables Rouges  
20600 Bastia

**Activité :** Hôtel Restaurant, débit de boissons

**RCS Bastia :** B 498 897 172, 2007 B 306

**Juge commissaire :**

M. OAP Grimaldi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersa

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

76

Par jugement en date du 06/07/2010 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de :

Samartini Angela Marie  
"L'Opium" Cateraggio  
20270 Aléria

**Activité :** Restauration (GR)

**RCS Bastia :** A 483 231 957, 2007 A 67

**Juge commissaire :**

M. OAP Grimaldi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jacques de Zerbi

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

77

Par jugement en date du 06/07/2010 le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

Acquaviva Marie Luce  
"Médimmo" Imm. Alba  
Avenue Christophe Colomb  
20260 Calvi

**Activité :** Agence immobilière

**RCS Bastia :** A 408 121 168, 2005 A 898

**Juge commissaire :**

M. Jean-Baptiste Antonini

**Juge commissaire suppléant :**

M. Michel Leoni

**Liquidateur :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

**REDRESSEMENT JUDICIAIRE**

78

Par jugement en date du 06/07/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :

Arbouhi Saddik  
Bât. C - Etage 3  
Immeuble Sainte Catherine  
20600 Bastia

**Activité :** Peinture en bâtiment - Intérieure et extérieure

**RCS Bastia :** Non inscrit

**RM :** N°485 332 142 (449.05.2B)

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Philippe Marchioni

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

79

Par jugement en date du 06/07/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Lorenzi Jean-Laurent  
4, Espace Lazzarini  
"Corse Exmar"  
20253 Patrimonio

**Activité :** Achat, vente location et gestion de bateaux

**RCS Bastia :** A 328 652 136, 2005 A 117

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant :**

Mme MA Fouquet

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

80

Par jugement en date du 06/07/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

E.T.P Fiumorbaise (SARL)  
Lieu-dit Mandriolu  
Route de Poggio  
20243 Prunelli di Fiumorbo

**Activité :** Travaux publics, voiries, réseaux divers

**RCS Bastia :** B 503 214 868, 2008 B 122

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**

M. Ange Louis Guidi

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

81

Par jugement en date du 06/07/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Tablioui Mohamed  
Immeuble Lisa Maria  
20240 Ghisonaccia

**Activité :** Boucherie allal... élagage d'arbres fruitiers

**RCS Bastia :** A 488 685 371, 2006 A 101

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Philippe Marchioni

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

82

Par jugement en date du 06/07/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Estivalis-Codoner Straboni  
Valérie Antoinette  
"U Levante" Hameau Crosciano  
(Au fond du Village)  
20233 Sisco

**Activité :** Vente de pain viennoiseries, pâtisseries (sédentaire et ambulante)

**RCS Bastia :** A 452 936 941, 2004 A 71

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersa

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

83

Par jugement en date du 06/07/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Tradibat 2B (SARL)  
RN 193 - Casatorra  
c/o SOCOMAC derrière Cash viande  
20620 Biguglia

**Activité :** Tous travaux de bâtiment, travaux publics

**RCS Bastia :** B 508 306 941, 2008 B 420

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant :**

M. Pierre Ersa

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

84

Par jugement en date du 06/07/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Piedibat (SARL)  
Village  
20251 Piedicorte di Gaggio

**Activité :** Maçonnerie générale

**RCS Bastia :** B 492 061 437, 2006 B 357

Une procédure de redressement judiciaire

**Juge commissaire :**

Mme MA Fouquet

**Juge commissaire suppléant :**

M. Jacques de Zerbi

**Mandataire judiciaire :** Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

99

**CAFEDIS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 euros  
Porté à 10.000 euros  
Siège social : 2 bis rue de Solferino  
Immeuble le Cardinal  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 509 430 955

Aux termes d'une délibération en date du 12 juillet 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

**a) -** de remplacer la dénomination sociale « CAFEDIS » par « CAFEDIS ARCADE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,  
**b) -** d'étendre l'objet social à l'activité de vente et exploitation de jeux « arcade » appareils récréatifs et autres, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

**c) -** d'augmenter le capital social de 9.000 euros par apports en numéraire pour le porter de la somme de 1.000 euros à la somme de 10.000 euros et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

Pour avis,  
La gérance.

57

**CORSE MESSAGERIES**

**SERVICES**

SARL au capital de 7622,45 euros  
Porté à 100.000 euros  
Siège : Lot Pasqualini  
ZI de Baléone  
20167 Sarrola-Carcopino (Corse)  
RCS Ajaccio : B 398 287 474

Suivant AGE de l'associé unique en date du 20/05/2010, il résulte que :  
L'article 7 des statuts a été modifié de la manière suivante :

**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à la somme de 7622,45 euros.

Il est divisé en 500 parts sociales de 15,24 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de 100.000 euros.

Il est divisé en 500 parts sociales de 200,00 euros l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et attribuées en totalité à l'associé unique.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La gérance.

115

**ORION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.000 euros  
Siège : Rce Impérial Bât. C2  
Rue des Anémones  
Av. Maréchal Lyautey - 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio : 448 471 623

Sur décision de la gérance et conformément à l'article 4 des statuts le siège social de la société est transféré à compter du 1er novembre 2008 de la Résidence Impériale, Bâtiment C2, Rue des Anémones, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio, au Pôle d'Activité du Stiletto, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio. L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

Le siège social de la société est fixé à la Résidence Impériale, Bâtiment C2, Rue des Anémones, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio

**\* Nouvelle mention :**

Le siège social de la société est fixé au Pôle d'Activité du Stiletto, Route du Stiletto, 20090 Ajaccio

Le reste de l'article restant inchangé.

Pour avis,  
Le représentant légal.

55

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale N°25, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 09 juillet 2010 au 15 juillet 2010, N°6322.

Concernant l'avis de constitution de la SARL CREATECH CONCEPT.

**Il fallait lire :** Forme : Société à Responsabilité Limitée

**Et non :** Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

126

**SARL VIVIFI**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 850.000 euros  
Siège : 34, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio : 493 739 429

Par assemblée en date du 30 juin 2010, la collectivité des associés a décidé de nommer Monsieur Carette Pierre Mathieu, né le 22 octobre 1979, demeurant 25 rue Bonaparte, à Ajaccio, pour une durée indéterminée aux fonctions de co-gérant.

Pour avis,

127

**SARL SECIC SYNDIC**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 50.000 euros  
Siège : 34, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio : 412 004 798

Par assemblée générale mixte en date du 8 juin 2010, la collectivité des associés a décidé de porter le capital social de la société de 7623 euros à 50.000 euros, par incorporation des réserves à hauteur de 42.377 euros.

Pour avis,

101

**Robert ATHENOUX, Laure  
ATHENOUX MASSENA  
& Rémy CHARLES**

Notaires associés

Pascal CHEVILLE, Notaire

**CHANGEMENT DE  
REGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Laure ATHENOUX MASSENA, Notaire à Brignoles (Var), le 21 juin 2010, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec choix du conjoint survivant par :

M. Paul André ANTONIOTTI, retraité, et Mme Marie-Noëlle ZUCCARELLI, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Bastia (20200), le Vanina, Bât. A, Toga.

Mariés à la Mairie de Bastia (20200), le 12 avril 1966. Ce régime n'a subi aucune modification conventionnelle ou judiciaire depuis.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,  
Le Notaire.

129

**CONTRAT  
D'APPORT D'UN FONDS  
DE COMMERCE**

**STYL'DECO  
à la SAS STYL'DECO  
en cours de formation**

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'un contrat d'apport en date du 13 juillet 2010, annexé aux statuts de la SAS « STYL' DECO » en cours de formation, statuts en date à 19 juillet 2010, Mr BIAGGI Jean François, né le 12/01/1972 à Bastia, célibataire, de nationalité française, demeurant et domicilié Lot Paterno n°25 20260 FURIANI A fait apport à la SAS STYL DECO en formation, un fonds de commerce artisanal de plafonds tendus, plafonds dalles et décoration intérieur qu'il exploite sis Centre Commercial FICABRUNA 20620 BIGUGLIA.

Évalué à 108.684.17 euros arrondis à 108 700,00 Euros pour lequel il était immatriculé sous le SIRET 417 668 324 00037, en contrepartie duquel il lui a été attribué 500 parts sociales de 217.40 euros chacune, représentant la valeur de ce fonds. Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de dix jours pour déclarer leurs créances au greffe du tribunal de commerce de BASTIA

128

**L'ANIMALERIE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7774 euros  
Siège : Lieu-dit Saint Pancrace  
20600 Furiani (Haute-Corse)  
413 118 738 RCS Bastia

Pour avis,  
Le représentant légal.

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2010, il résulte que l'objet social de la société a été étendu à compter du 01/07/2010, aux activités suivantes :

La vente de bibelots, cadeaux, objet de décoration, meubles coloniaux, beaux arts, articles d'artistes peintres, encadrement, vente de lithographie, affiches d'art et d'exposition de peinture.

En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le représentant légal.

125



Direction générale des services techniques

Direction des Routes de Corse du Sud

Service Entretien et Exploitation des Routes

**AVIS D'INFORMATION  
N°10 DR2A 14**

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Collectivité Territoriale de Corse  
22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.

Correspondant technique : Monsieur MILLO Jean-Luc

Tél : 04 95 51 69 22 ou 04 95 51 69 24 - Fax : 04 95 70 38 28.

Mode de passation : Marché à procédure adaptée selon l'article 26.2.2 du Code des Marchés Publics. Il ne comporte ni tranche ni lot et est lancé sans option.

Objet du marché : RN de Corse du Sud - Location d'une nacelle de 18 mètres avec chauffeur pour le Service Entretien et Exploitation des Routes - Secteur Ajaccio

Justificatifs à produire : Ensemble des documents ou déclarations, attestations, certificats et autres justificatifs visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics, documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat, références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, moyens en personnel et en matériel dont dispose le candidat, certificats de capacité dûment validés par les maîtres d'ouvrages, déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, une attestation d'assurance, DC4 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC5 (déclaration du candidat).

Délai d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 20 jours ouvrables (à utiliser sur deux mois) à compter de la notification du marché.

Critère de jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 100 %

Délai de validité des offres : Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date d'envoi de l'avis : le 19 JUILLET 2010

Dépôt des offres : avant le 02 AOUT 2010 à 16h00, par dépôt à l'adresse suivante : Collectivité Territoriale - Direction des Routes de Corse du Sud - Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud - 22, cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajaccio Cedex 1.

Retrait des dossiers : Collectivité Territoriale de Corse

Direction des Routes de Corse du Sud  
Service Entretien et Exploitation des Routes de Corse du Sud  
U Ricantu - Route de Campo  
20090 AJACCIO

131

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 23 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : A SCOPA ANDREANIS

Siège : Ajaccio (Corse du Sud), 26, rue Conventuelle Chiappe

Objet : L'exploitation de tout fonds de commerce de restauration rapide, petite restauration, snack, sandwicherie, crêperie

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Stéphane Andreani demeurant à Ajaccio (Corse du Sud), Lot San Biaggio, n°114, Rte d'Alata

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le représentant légal.

138

**INSERTION  
RECTIFICATIVE**

Dans l'insertion numéro 6321 parue le 2 juillet 2010, il fallait lire acte SSP du 30 avril 2010, au lieu du 1er mai 2010. En outre par suite d'un avenant audit contrat de location-gérance en date du 6 juillet 2010, le point de départ de cette location-gérance a été repoussé au 29 juin 2010.

Pour avis et mention,

132

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 15 juillet 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société en Nom Collectif

Dénomination : FDM

Siège : Bastia (Haute-Corse), Centre Commercial Fior di Macchia, Toga

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de Presse, papeterie, souvenirs, parfumerie, situé à Bastia Centre Commercial "FIOR DI MACCHIA", Toga, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabac

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Associés : Monsieur Jean-Baptiste Chiappe, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Cité Aurore, Bât. C, Lupino ;

- Melle Lydie Pasqualini, demeurant à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli ;

- Monsieur Michel Pasqualini, demeurant à Furiani (Haute-Corse), Lot Campo Meta, numéro 81

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis,  
La gérance

133

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL JEFF-FRUITES

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège : A Casetta, Valicelle, 20215 Vescovato

Objet : La commercialisation, le conditionnement, la transformation de tous produits agricoles

Durée : 99 ans

Capital : 4000 euros

Gérance : Monsieur Mattei Jean-François, demeurant Valicelle, 20215 Vescovato

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

141

**EURL TROJANI VENTELEC  
CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution aux termes d'un acte sous seing privé du 19.07.2010, enregistré au service des impôts de Bastia de la Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : SARL TROJANI VENTELEC

Siège : 20220 Monticello, Chez M. Trojani, 35, Lotissement Orabona

Durée : 30 ans

Objet : L'étude, réalisation, installation, et gestion de fermes photovoltaïques et vente d'électricité à EDF

Capital : 1000 euros

Gérant et associé unique : Trojani Maurice, 20220 Monticello

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

135

**CHANGEMENT DE NOM**

Melle FISTACHE (Jennifer, Eliane), née le 21 octobre 1990 à Ollioules (Var), demeurant, 21, Alpana di Vetta, à Porto-Vecchio, (Corse), dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de : CHARTRAIN.

116

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé à Ajaccio, en date du 16 juillet 2010, enregistré à Ajaccio, le 16 juillet 2010, bordereau n°2010/514, case 15, il a été établi les statuts d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** ANTINEA PLAGES  
**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Objet :** La société a pour objet : Toutes les activités de restaurant, snack-bar, café, crêperie, pizzeria et plus généralement toutes les activités liées à la restauration sous quelque forme que ce soit  
**Siège :** 12, Cours Lucien Bonaparte, Ajaccio  
**Durée :** 50 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation  
**Apports en numéraires :** Deux mille euros  
**Capital :** Le capital social est fixé à la somme de deux mille euros (2000 euros), et divisé en 100 parts sociales de 20 euros chacune, entièrement libérées  
**Gérant :** Mme Lanfranchi Sophie Marie Lucie, demeurant à Sarrola-Carcopino, Route de Valle di Mezzana, Km 3  
**Immatriculation :** La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

Pour avis,

Le Gérant : Mme Sophie LANFRANCHI.

06

**UNIGROS 2**

Société en Nom Collectif  
 Au capital de 137.205 euros  
 Siège Social : Avenue Paul Giacobbi  
 20600 BASTIA  
 400 315 610 R.C.S. BASTIA

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010 que Monsieur Daniel BENAÏT a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et que la société KALLISTE REVISION COMPTABLE a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, et qu'il n'a pas été pourvu à leur remplacement, Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

**Anciennes mentions :**  
**Commissaires aux comptes titulaires :** Société ERNST & YOUNG  
 M. Daniel BENAÏT  
**Commissaires aux comptes suppléants :** M. Bernard ROUSSEL  
 Sté KALLISTE REVISION COMPTABLE

**Nouvelles mentions :**  
**Commissaire aux comptes titulaire :** Société ERNST & YOUNG  
**Commissaire aux comptes suppléant :** M. Bernard ROUSSEL

Pour avis,  
Le Gérant.

24

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous seing privé en date à Poggio di Venaco du 6 juillet 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination :** ACIERS & PLANCHERS  
**Siège :** RN 200, 20250 Poggio di Venaco  
**Objet :** La société a pour objet : La vente de produits à destination du bâtiment.  
**Capital :** 7500,00 euros  
**Durée :** 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS  
**Gérant :** M. Ricou Fabrice, demeurant à Rte de Saint-Florent, 20200 Bastia  
**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis,

31

**Société Civile Immobilière  
SCI FANNY****AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 8 juillet 2010, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

**Dénomination :** SCI FANNY  
**Capital :** 1500 euros divisé en 100 parts sociales de 15 euros chacune, entièrement souscrites et libérées  
**Siège :** Route Royale, Pietrarossa, 20600 Bastia  
**Objet :** La propriété, l'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles à usage civil, industriel ou commercial  
**Durée :** 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés  
**Gérant :** Mademoiselle Stéphanie Antomarchi, née le 22 janvier 1991 à Bastia demeurant Route Royale, Pietrarossa, 20600 Bastia, est désignée statutairement en qualité de gérant pour la durée de la société  
 La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Pour avis et mention,  
La Gérante.

92

**SCI PERLA DI SOLE -  
PALAZZU DI COSTA VERDE**

Société Civile  
 Au capital de 1.000 euros  
 Siège social : Glacier Sole E Mare  
 Moriani Plage - 20230 Moriani Plage

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Moriani Plage du 01/07/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile  
**Dénomination sociales :** SCI PERLA DI SOLE - PALAZZU DI COSTA VERDE  
**Siège social :** Glacier Sol E Mare - Moriani Plage - 20230 Moriani Plage.  
**Objet social :** Constructions et ventes d'immeubles  
**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.  
**Capital social :** 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.  
**Co-gérance :** M. Ange Paul FRANCESCOCHI, M. Stéphane BÉRRAN ;  
**Immatriculation de la société :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La gérance,

12

**HYPER ROCADE 2**

Société en Nom Collectif  
 Au capital de 152.450 euros  
 Siège Social : Centre Commercial  
 LA ROCADE - 20600 FURIANI  
 400 315 438 R.C.S. BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, a été nommé :  
 Cabinet AUDITEX, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 COURBEVOIE pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis,  
Le Gérant.

08

**PORETTA 2**

Société en Nom Collectif  
 Au capital de 152.450 euros  
 Siège Social : Quartier La Poretta  
 20137 PORTO VECCHIO  
 400 332 128 R.C.S. AJACCIO

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010 que Monsieur Daniel BENAÏT a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et que la société KALLISTE REVISION COMPTABLE a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, et qu'il n'a pas été pourvu à leur remplacement, Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

**Anciennes mentions :**  
**Commissaires aux comptes titulaires :** Société ERNST & YOUNG  
 M. Daniel BENAÏT  
**Commissaires aux comptes suppléants :** M. Bernard ROUSSEL  
 Sté KALLISTE REVISION COMPTABLE

**Nouvelles mentions :**  
**Commissaire aux comptes titulaire :** Société ERNST & YOUNG  
**Commissaire aux comptes suppléant :** M. Bernard ROUSSEL

Pour avis, le Gérant.

09

**SODICO 2**

Société en Nom Collectif  
 Au capital de 152.450 euros  
 Siège Social : Centre Commercial  
 Rond Point de la Gare - RN 193  
 20250 CORTE  
 400 315 545 R.C.S. BASTIA

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010 que Monsieur Daniel BENAÏT a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et que la société KALLISTE REVISION COMPTABLE a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, et qu'il n'a pas été pourvu à leur remplacement, Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

**Anciennes mentions :**  
**Commissaires aux comptes titulaires :** Société ERNST & YOUNG  
 M. Daniel BENAÏT  
**Commissaires aux comptes suppléants :** M. Bernard ROUSSEL  
 Sté KALLISTE REVISION COMPTABLE

**Nouvelles mentions :**  
**Commissaire aux comptes titulaire :** Société ERNST & YOUNG  
**Commissaire aux comptes suppléant :** M. Bernard ROUSSEL

Pour avis, le Gérant.

04

**Société d'Expertise Comptable  
CECB**

30 rue Saint Ambroise - 77000 MELUN

**TRANSFERT  
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2010, de la société ATACC INTERNATIONAL, Société à Responsabilité Limitée au capital de 100.000 euros, siège social : Carrefour Route d'AFA Lieudit BALEONE RN 193, 20167 SARROLA CARCOPINO - RCS AJACCIO n° 342828761. Il a été décidé de transférer le siège social de la société et de modifier l'article n° 4 des statuts en conséquence.

**Ancienne mention :** 1, rue Stéphanopoli, 20000 AJACCIO  
**Nouvelle mention :** Carrefour Route d'AFA Lieudit BALEONE RN 193, 20167 SARROLA CARCOPINO

Pour avis,

45

**SCI DU GOLFE**

Société Civile au capital de 10.000 euros  
 Siège : Nord Sud - Rond Point de ceppo  
 20620 Biguglia

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Biguglia du 08/07/2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 9 juillet 2010, bordereau 2010/677, case n°5, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile  
**Dénomination :** SCI DU GOLFE  
**Siège :** Nord Sud - Rond Point de Ceppo, 20620 Biguglia  
**Objet :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance :** Monsieur Michel Manfredi demeurant Villa Michel Résidence Ficabrana, 20620 Biguglia

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales  
**Immatriculation de la société :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

60

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Calvi en date du 30 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination :** XAVINA ET ALEXIANE  
**Siège :** Calvi (Corse) Quai Landry  
**Objet :** Acquisition, construction et la propriété de tous biens immobiliers  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS  
**Capital :** 1000 euros  
**Montant des apports en numéraire :** 1000 euros  
**Gérance :** Mme Alexiane Leca, demeurant à Calvi (Corse), Quai Landry ; Mademoiselle Xavière Leca, demeurant à Calvi (Corse), 8, Boulevard Wilson.  
**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis,  
Le Gérant

13

**LION DE TOGA 2**

Société en Nom Collectif  
 Au capital de 152.450 euros  
 Siège Social : Centre Commercial PORT  
 TOGA - 20200 BASTIA  
 400 315 479 R.C.S. BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, a été nommé :

Cabinet AUDITEX, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 COURBEVOIE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis, le Gérant.

Société d'Exercice Libéral de Directeurs  
de Laboratoires de Biologie Médicale  
**Directeur MM. Roland VIALLE**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 640.000 euros  
Siège : Immeuble Santa Maria  
20600 Bastia  
RCS Bastia : B 328 602 115

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2010, l'assemblée générale ordinaire a nommé :

- Monsieur Alain Pujazon, Les Washingtonias, 25, Chemin de la Buge, 83110 Sanary Sur Mer, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de Monsieur Jean Vitte, démissionnaire, pour cause de départ à la retraite.

- Monsieur Fabrice Fayette, Beaumanoir, Bât. 1, Allée des Lilas, 13100 Aix en Provence, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de M. Alain Pujazon, nommé Commissaire aux Comptes Titulaire. Pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur.

Pour avis,  
La gérance.

### **SARL P & C**

SARL au capital de 8.000 euros  
Siège social : 9 rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Siren n° 440 824 324  
Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juin 2010, il résulte que le siège social a été transféré à 9 rue César Campinchi, 20200 Bastia, et ce à compter du 01 juin 2010.

L'article n° 4 des statuts a été modifié en conséquence.

#### **Ancienne mention :**

Article n° 4 - Siège social : Le siège social est fixé au Lotissement San Ornello, 20290 Borgo.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou du département limitrophe par simple décision de la gérance et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés.

#### **Nouvelle mention :**

Article n° 4 - Siège social : Le siège social est fixé à 9 rue César Campinchi, 20200 Bastia.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou du département limitrophe par simple décision de la gérance et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés.

Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

### **SOCIETE CORSE D'APPLICATION DES ENERGIES**

Société par Actions Simplifiées  
Au capital de 1.200.000 euros  
Siège social : Parc d'Activités de Purettonne  
Lot n° 1 - 20290 Borgo  
RCS Bastia B 394 650 410

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 30/06/2010 à 8 h 00, M. Eric CARLES, demeurant Lieu-dit Piana, 20200 Santa Maria di Lota, a été nommé Président à compter du 30/06/2010, en remplacement de M. José CARLES, Président décédé le 7 juin 2010.

Concomitamment les fonctions de directeur général, exercées par M. Eric CARLES ont pris fin le 30/06/2010.  
RCS : Bastia.

Pour avis,

## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

### **DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

#### **ARRONDISSEMENT DE SARTENE**

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SARTENAIS VALINCO**

### **AVIS AU PUBLIC**

## **ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **PREALABLE A LA DELIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE BILIA**

#### **1ère insertion,**

En exécution de l'arrêté n° 1692 du Président de la Communauté de Communes du SARTENAIS VALINCO, en date du 15 Juillet 2010, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune de BILIA.

#### **Siège de l'enquête :**

Mairie de Bilia - 20 100 Bilia

#### **Durée de l'enquête :**

Un mois, du lundi 2 août 2010 au vendredi 3 septembre 2010 inclus,

#### **L'enquête :**

Pendant toute la durée de celle-ci, un exemplaire du dossier d'enquête et un registre seront déposés au siège de l'enquête. Ceux-ci seront consultables aux jours et heures suivants :

du 2 août 2010 au 3 septembre 2010 inclus, le samedi, de 9 heures à 12 heures, pendant les heures d'ouverture de la mairie de Bilia.

Les observations du public pourront être consignées dans le registre.

#### **Commissaire enquêteur :**

M. COLONNA D'ISTRIA Raphaël, demeurant La Piuvanaccia APPIETTO (20167)

Le public peut adresser ses observations par écrit au commissaire enquêteur, à la mairie de Bilia, avant la clôture de l'enquête ou les exposer au commissaire enquêteur qui siègera à la Mairie de Bilia :

\* lundi 2 août 2010 de 14 h à 17 ;

\* vendredi 20 août 2010 de 14 h à 17 h ;

\* vendredi 3 septembre de 14 h à 17 h.

Le Vice-Président de la communauté de communes du Sartenais Valinco  
PAJANACCI Jean

## **COMMUNE DE SERMANO**

### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE CONJOINTES**

#### **PREALABLES A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE EN VUE DE L'ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER CADASTRE SOUS LE N°B 225 AUX FINS DE REALISATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL**

#### **2ème insertion,**

#### **Le Préfet de la Haute-Corse,**

Informe le public qu'en exécution de son arrêté n°2010/10 du 30 juin 2010, il sera procédé sur la commune de SERMANO.

\* à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par la commune de l'ensemble immobilier cadastré B 225 ;

\* à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles de terrains à acquérir pour la réaliser ce projet ;

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de SERMANO du mardi 20 juillet 2010 au vendredi 6 août 2010 inclus, soit pendant 18 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie de SERMANO :

Le mardi de 12 heures 30 à 16 heures 30

Le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public ou adressées par écrit au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindra au registre.

Monsieur Dominique GALLONI D'ISTRIA, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la Mairie de SERMANO :

\* le mardi 20 juillet 2010 de 13 heures 30 à 16 heures 30

\* le vendredi 6 août 2010 de 9 heures 30 à 12 heures 30

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans un délai d'un mois au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Corte. Une copie des conclusions du Commissaire-enquêteur sera déposée à la Mairie de SERMANO et à la Sous-Préfecture de Corte, où toute personne physique ou morale intéressée, pourra en demander communication.

## **SUD ASSAINISSEMENT**

Société à Responsabilité Limitée  
Transformée en Société par actions simplifiée  
Au capital de 30.000 euros  
Siège : Carbuccia, 20133 Ucciani  
345 306 815 RCS Ajaccio

### **AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 09 juillet 2010, l'associé unique :

- a décidé la transformation de la société en Société par actions simplifiée, à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 30.000 euros.

Sous sa forme à Responsabilité Limitée, la Société était gérée par Monsieur Jean Charles Betti ;

Sous sa nouvelle forme de Société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la Société :

Monsieur Jean-Charles Betti, demeurant Rés. Les Villas de Barbicaja, Rte des Sanguinaires, 20000 Ajaccio.

Pour avis, la gérance.

Aux termes d'un acte sous seing privé à Furiani, en date du 30 juin 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Société Civile Immobilière, au capital de 1000 euros dont l'objet est l'acquisition, la vente, la location de biens immobiliers, de terrains, et leurs gestions sous toutes ses formes à condition qu'elle conserve un caractère strictement civil. La dénomination est **CYR-NEA**. Le siège social est situé Pépinières de Furiani, 20600 Furiani, d'une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia, et dont le gérant est pour une durée illimitée, Monsieur Marc Pollini né le 2 mai 1970 à Bastia (20), de nationalité française, demeurant Chemin Amoureux, 29, Avenue Miltat, 06100 Nice, marié sous le régime de la séparation des biens avec Mme Sonia Fillies. **Cessions des parts sociales** : Elles sont libres entre associé et avec agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire en cas de cession à des tiers.

### **PRICAL**

Société Anonyme  
Au capital de 91.469,41 euros  
Siège Social : Route Nationale 197 - 20260 CALVI  
329 821 961 R.C.S. : BASTIA

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 juin 2010 que les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant viennent à expiration.

L'Assemblée a voté le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet ERNST and YOUNG et a nommé en remplacement de Monsieur Jacques MARIACCI, Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet AUDITEX. Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

#### **Anciennes mentions :**

**Commissaires aux comptes titulaires** : Société ERNST & YOUNG

**Commissaires aux comptes suppléants** : Monsieur Jacques MARIACCI

#### **Nouvelles mentions :**

**Commissaire aux comptes titulaire** : Société ERNST & YOUNG

**Commissaire aux comptes suppléant** : Cabinet AUDITEX

Pour avis,  
Le Conseil d'Administration.

**PRECIOUS COM**

Société à Responsabilité Limitée  
En cours de transformation en  
société anonyme  
Au capital de 610.000 euros  
Siège social : Punta d'oro  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 437 973 258

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 3 juin 2010 et du procès-verbal de la réunion du premier conseil d'administration de la société PRECIOUS COM en date du 3 juin 2010, il résulte que :

- La société a été transformée en société anonyme et a été dotée de ses nouveaux statuts à compter de la date du 3 juin 2010.

- Cette transformation n'entraîne pas la création d'une nouvelle personne morale  
- Aucune modification n'est apportée à l'objet, à la dénomination, au siège, à la durée, au capital de la société

Les dispositions suivantes donnent lieu à publicité :

**Forme** : Société Anonyme

**Capital** : 610.000 euros

**Assemblées** : Tout actionnaire peut participer personnellement, par mandataire ou par correspondance, aux assemblées générales de quelque nature qu'elles soient.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité.

Toutefois, leur droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription en compte de leurs actions cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions des versements exigibles n'ont pas accès à l'assemblée.

**Transmission des actions** : Sauf en cas de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, la cession d'actions à un tiers sera soumise à l'agrément du conseil d'administration. La cession des actions qui auront pu être attribuées aux salariés au titre de leur intéressement, sera dans tous les cas soumise à l'agrément du conseil d'administration, pour éviter qu'elles ne soient cédées ou dévolues à des personnes ayant pas la qualité de salarié de la société. Dans tous les cas où il sera appelé à donner son agrément, le conseil devra se prononcer dans le respect de l'objet social et dans la seule considération de l'intérêt de la société, pour éviter que la prérogative d'agrément du conseil ne soit purement discrétionnaire.

**Administration** : Conseil d'administration

Mme Ariane PIETRI, gérante, ayant cessé ses fonctions du fait de la transformation de la société, les premiers administrateurs de la société sous la forme anonyme ont été nommés.

**Administrateur** :

Mme Ariane PIETRI épouse VOILLOT, 6 rue Diaz, 92100 Boulogne Billancourt  
M. Patrick VOILLOT, 6 rue Diaz, 92100 Boulogne Billancourt

M. Pascal GRATEAU, 13 av. Guynemer, 94500 Champigny sur Marne

**Président du conseil d'administration** : Mme Ariane PIETRI épouse VOILLOT, 6 rue Diaz, 92100 Boulogne Billancourt

**Directeur général** : M. Patrick VOILLOT, 6 rue Diaz, 92100 Boulogne Billancourt

**Directeur général délégué** : M. Pascal GRATEAU, 13 av. Guynemer, 94500 Champigny sur Marne

**Commissaires aux comptes** : M. Alain SCEMAMA, commissaire aux comptes titulaire, et M. François COURILLON, commissaire aux comptes suppléant de la société sous sa forme ancienne, poursuivent leur mandat sous la nouvelle forme de la société.

Les dépôts légaux seront effectués au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE DE GHISONACCIA****DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE****UNE CENTRALE DE RECHERCHE****ET D'INNOVATION SOLAIRE****THERMODYNAMIQUE****POUR UNE PUISSANCE DE 12MW****(PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ALBA NOVA 1 (SAS))**

La Société ALBA NOVA 1 (SAS) représentée par la Société SOLAR EUROMED SAS, a déposé une demande de permis de construire pour l'installation d'ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installés au sol, dont la puissance crête est supérieure à 250 KW : une centrale de recherche et d'innovation solaire thermodynamique à concentration

**1ère insertion,**

**Durée de l'enquête** : (Arrêté préfectoral n°2010-190-0003 du 9 juillet 2010 )

\* du Lundi 9 août 2010 au jeudi 9 septembre 2010 inclus.

**Siège de l'enquête et lieu de dépôt du dossier** :

\* Mairie de GHISONACCIA

**Permanences du Commissaire Enquêteur** (désigné par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia du 8 juin 2010) :

\* **Madame Caroline DE LUCIA**

Sera présent en **Mairie de GHISONACCIA** pour recevoir les observations du public :

- le lundi 9 août 2010 de 8 heures 30 à 12 heures,
- le mercredi 18 août 2010 de 8 heures 30 à 12 heures,
- le lundi 30 août 2010 de 8 heures 30 à 12 heures
- le jeudi 9 septembre 2010, de 14 heures 30 à 17 heures

Toutes observations relatives à l'enquête publique pourront également lui être adressés par écrit, à la **Mairie de GHISONACCIA**.

Toute information concernant le dossier pourra être demandée auprès de M. Marc BENMARRAZE, Société Solar Euromed (SAS), représentant la Société Alba Nova 1 (SAS), domiciliée, "Domaine de Pinia", Ghisonaccia.

A l'expiration de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition des personnes intéressées en Mairie de GHISONACCIA, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (Service de l'Environnement et du Développement Durable), dans les conditions prévues au titre 1er de la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

**COMMUNE D'ERONE****AVIS D'ATTRIBUTION**

**Identification de l'organisme qui passe le marché** : Commune d'ERONE - 20244 Eronne

**Objet du marché** : Aménagement du chemin d'accès au Cimetière et à l'Eglise Saint Martin - Réfection du mur de soutènement aval

**Procédure** : Procédure adaptée article 28 du CMP avec possibilité de négociation

**Critères d'attribution du marché** :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous : - 1. La valeur technique : 60%  
- 2. Le prix des prestations : 40%

**Nom du titulaire retenu** : SARL STP SIMONPIERI B & B - BP 35 - Lieu-dit Taverne - 20218 Piedigiggiu

**Montant du marché HT** : 134.504,00 euros

**Références de l'avis initial** : L'Informateur Corse du 30 avril au 06 mai 2010

**Date d'envoi du présent avis** : 16 juillet 2010

**PRODIS 2**

Société en Nom Collectif  
Au capital de 152.450 euros  
Siège Social : Route Nationale 198  
Vigna Majò - 20110 PROPRIANO  
400 564 431 R.C.S. AJACCIO

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, a été nommé :  
Cabinet AUDITEX, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 COURBEVOIE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis,  
Le Gérant.

**AKYAKA CREATIONS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 990 euros  
Siège social : 2 rue du Colonel  
Colonna d'Ornano  
6ème étage - 20090 Ajaccio  
RCS 489 153 478

**Gérance** : Mme Jacqueline HARCHY née VAN MERRIS, demeurant 2 rue du Colonel Colonna d'Ornano, 6ème étage, 20090 Ajaccio.

**Siège social** : 2 rue du Colonel Colonna d'Ornano, 6ème étage, 20090 Ajaccio.

Par décision du 17 mai 2010, l'associée unique a transféré le siège social du 11 Grand Rue, 62960 Ligny les Aire, au **2 rue du Colonel Colonna d'Ornano, 6ème étage, 20090 Ajaccio**, à compter du 1er mai 2010 et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

**RCS** : Ajaccio.

Pour avis,

**M.T.P.**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8.000 euros  
Siège social : Ortale de Biguglia  
20620 Biguglia

**TEXTES DES RESOLUTIONS****PROPOSEES A****L'ASSEMBLEE GENERALE****EXTRAORDINAIRE DU 15****NOVEMBRE 2008**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2008 la collectivité des associés : A pris acte de la démission du gérant et a nommé un nouveau gérant en remplacement :

Les associés prennent acte de la démission remise de Mme ANGELI née PINSON Dominique, de ses fonctions de gérant à compter du 10 octobre 2008.

Les associés prennent acte de la nomination de M. BELGODERE Pierre Jean Etienne en qualité de gérant en remplacement de Mme ANGELI née PINSON Dominique gérante démissionnaire.

A pris acte de la cession de parts sociales et a donné son agrément aux associés : Suite à l'acte de cession, laquelle est librement intervenue le 15 novembre 2008 entre :

Mme ANGELI née PINSON Dominique  
M. BELGODERE Pierre Jean Etienne

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de modifier les articles n° 8 et n° 16 des statuts comme suit :

**Article 8 - Parts sociales :**

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

à M. Hervé BELGODERE, 240 parts sociales, numérotées de 1 à 240,  
à Mlle Dora Stella BELGODERE, 400 parts sociales numérotées de 241 à 400,  
à M. Valère GIULIANI, 120 parts sociales, numérotées de 401 à 760,  
à M. Pierre Jean Etienne BELGODERE, 40 parts sociales, numérotées de 761 à 800.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 800 parts sociales.

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales présentement créées ont été souscrites en totalité par eux, puis réparties entre eux comme indiqué ci-dessus.

**Article 16 - Gérance :**

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques, associés ou non, choisis par les associés représentant plus de la moitié des parts sociales, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

M. Jean-Pierre BELGODERE, demeurant Ortale de Biguglia, 20620 Biguglia, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.

M. Jean-Pierre BELGODERE déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Le reste de l'article 16 - Gérance : est inchangé.

Pour avis, le gérant.

**Société Informatique et Télématique Corse****S.I.T.E.C.**

Société d'Economie Mixte Locale  
Au capital de 3.192.000 euros  
Siège social : Zone Industrielle du Vazzio  
Ajaccio (Corse-du-Sud)  
Siret 339 552 648 000 18  
RCS Ajaccio 86 B 189

**ADDITIF**

A l'annonce n° 85 du 25 juin 2010

M. NICOLAI Marc Antoine est élu Président du Conseil d'Administration de la SITEC en remplacement de M. MONDOLONI Jean-Martin, Président sortant.  
Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

**SOFIRAL**

Société d'Avocats  
Résidence Mattéa - Route de la Mer  
20213 Folelli  
Tél. 04.95.59.83.11 - Fax : 04.95.59.82.71

Par une assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010, les associés de la SARL ERIC, société à responsabilité limitée, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est Lotissement Ottavi, 20240 Ghisonaccia, immatriculée au RCS de Bastia, sous le n° B 328 948 526 ont constaté la reconstitution des capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS de Bastia.

**CAMPU LATINU**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Lieu-dit Campu Latinu  
20218 Lama  
RCS Bastia 413 740 275

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2010, il résulte que la collectivité des associés de la société CAMPU LATINU a décidé de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter du 01/01/2010. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**  
**Ancienne mention :** Société à Responsabilité Limitée

**Nouvelle mention :** Société par Actions Simplifiée

**Administration :**

**Anciennes mentions :** Gérante : Mme Brigitte BACCELLI née MASSIANI demeurant 9 rue du Général de Carbuccia, 20200 Bastia.

**Nouvelles mentions :** Président : Mme Brigitte BACCELLI née MASSIANI demeurant 9 rue du Général de Carbuccia, 20200 Bastia.

**Directeur général :** M. Simon BACCELLI demeurant 9 rue du Général de Carbuccia, 20200 Bastia.

**Mentions complémentaires :**

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions de chaque groupe est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent conformément à l'article 22 des statuts.

**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.  
**Mention sera faite au RCS :** Bastia.

Pour avis,

**SARL AL.CO.DIS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5.000 euros  
RCS Bastia B 507 384 782

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 12 juillet 2010, les associés de la SARL AL.CO.DIS ont décidé de transférer le siège social qui se trouvait au « Rond Point de Ceppé - 20620 Biguglia » à **Lieu-dit Valicella - 20230 Santa Lucia di Moriani**, et ce à compter du 12 juillet 2010. En conséquence l'article 4 des statuts est modifié. Aux termes de cette assemblée générale extraordinaire les associés ont nommés à compter du 12 juillet 2010 Mme SEKLI Nathalie en qualité de gérante, pour une durée indéterminée en remplacement de M. MASSEI Stéphane, gérant démissionnaire. En conséquence l'article 17 des statuts est modifié.

Pour avis,

**COMMUNE DE SAN GAVINO DI TENDA**

20246 San Gavino di Tenda - Haute-Corse

**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****I. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de SAN GAVINO DI TENDA (Haute-Corse)  
20246 Commune de San-Gavino-di-Tenda  
Tél : 04 95 37 70 84 - Fax : 04 95 47 36 78

**II. Mode de passation :** Procédure adaptée (article 28 et 40 du CMP)

**III. Objet du marché :** Réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable de la commune

**IV. Critères d'attribution :** Valeur technique - prix - délai d'exécution

Les entreprises intéressées doivent prendre contact avec la mairie pour établir un devis.

**Date limite de réception des offres :** 07/08/2010

**Date d'envoi à la publication :** 15/07/2010

A San Gavino di Tenda, le 15 juillet 2010  
Le Maire  
François GROSSI.

**COMPAGNIE AERIENNE  
CORSE MEDITERRANEE**

Société anonyme d'économie mixte  
à Directoire et Conseil de surveillance  
Au capital de 10.335.520 euros  
Siège social Aéroport Napoléon-Bonaparte  
20186 AJACCIO CEDEX 2  
RCS : B 349 638 395

**1)** Aux termes d'une délibération en date du 3 juin 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société susvisée a nommé en qualité de membres du Conseil de surveillance, pour une durée de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016.

**1-1)** Pour le collège désigné par l'Assemblée de Corse dans sa délibération 10/050 du 20 avril 2010, les onze représentants de la CTC dont les noms suivent :

- Jean-Christophe ANGELINI, né le 27 novembre 1975 à Bastia, demeurant 18 rue Jean Jaurès, 20137 PORTO VECCHIO.

- Jean BIANCUCCI, né le 09 mai 1948 à Ajaccio, demeurant « Aghjula », 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO.

- Pascaline CASTELLANI, née le 8 août 1954 à Piana, demeurant à PIANA 20115

- Balthazar FEDERICI, né le 1er mars 1954 à Venolasca, demeurant à VENZOLASCA 20215

- Rose-Marie FERRI-PISANI, née le 7 novembre 1964 à Thonon-Les-Bains, demeurant 11, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO

- Marcel FRANCISCI, né le 2 juillet 1969, à Londres, demeurant à CIAMANACCE 20139

- François MOSCONI, né le 17 octobre 1943 à Venaco, demeurant Quartier Pianiccia, 20135 CONCA

- Anne-Marie NATALI, née le 28 janvier 1936 à Borgo, demeurant à Revinco, 20290 BORGIO.

- Antoine SINDALI, né le 19 avril 1945, à Nice, demeurant 2, avenue Baron Mariani, 20250 CORTE

- Michel STEFANI, né le 24 mars 1960 à Marseille, demeurant 13 chemin de la

Calavita, 20200 PIETRANERA.

- Jean-Guy TALAMONI, né le 6 mai 1960 à Saumur, demeurant 7, rue Miot, 20200 BASTIA

Il est précisé que le mandat des membres ainsi désignés ne saurait dépasser la durée de leur mandat de représentant de l'Assemblée de Corse.

**1-2)** Pour le collège des actionnaires privés, les sept représentants dont les noms suivent :

- Monsieur Jean-Pierre CHAILLOUX, Directeur des Lignes Asie d'Air France né le 22 septembre 1952 à Cherbourg, demeurant 185 rue Armand Silvestre, 92400 COURBEVOIE

- Monsieur Claude MALACAN, Directeur du Programme d'Air France-KLM, né le 12 août 1952 à Narbonne, demeurant 38/40 rue du Faubourg Saint Martin, 75010 PARIS

- Monsieur Jean-Claude MOUTIC, Directeur Régional Corse d'Air France né le 1er janvier 1952 à Tarbes, demeurant Résidence Barbicaja, 3A rue Jacques Tessarech, 20000 AJACCIO

- Monsieur Jean Baptiste VALLE, Président du SCARA, né le 02 septembre 1940 à Pau, demeurant 12, rue de Couedic 75014 Paris.

- Monsieur Pierre-André GIOVANNINI, Directeur de la SNCM pour la Corse, né le 2 juin 1970 à Bastia, demeurant Les terrasses de Cardo n°33, Lieu-dit Levaca, 20200 BASTIA

- Monsieur Richard CURNIER, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations, né le 17 janvier 1969 à Toulon, demeurant Résidence Les Jardins du centre, Bt C2, BP 918, 20700 AJACCIO CEDEX 9

- Monsieur Paul TROJANI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse, né le 27 novembre 1944 à Piedicroce, demeurant Lotissement Pasqualini, 20600 FURIANI

**2)** Aux termes de sa délibération en date du 15 juin 2010, le Conseil de surveillance a nommé :

Monsieur François MOSCONI Président dudit Conseil. Madame Rose-Marie FERRI-PISANI et Monsieur Marcel FRANCISCI ont été nommés Vice-Présidents.

Pour avis,  
Le Président du Directoire

**B. LEONELLI**

Avocat  
40 Bd Paoli  
20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67 - Fax : 04.95.32.79.15

**S'COUPE**

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Bastia (20200)  
3 rue N.D de Lourdes  
RCS Bastia n° B 343 559 902 (88 B 12)

L'assemblée générale des associés en date du 20 juin 2010 a approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31/12/2009, donné quibus de la gestion et décharge du mandat de M. Sauvour AGOSTINI liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation à compter du 20 juin 2010.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Le Liquidateur,

**SCP MATTEI-CALAUDI  
MENDRIBIL-MATTEI**

Notaires Associés  
3, rue Louis Barthou - 64000 Pau

**CAMPOSTELLATO**

Société Civile de Construction/Vente  
En liquidation  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Route de Benciugno  
20137 Porto-Vecchio  
502 668 734

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2010, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quibus au liquidateur et déchargé de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation ;

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS Ajaccio.

Pour avis,

**SCP MATTEI-CALAUDI  
MENDRIBIL-MATTEI**

Notaires Associés  
3, rue Louis Barthou - 64000 Pau

**CAMPOSTELLATO**

Société Civile de Construction/Vente  
Au capital de 1000 euros  
Siège : Route de Benciugno  
20137 Porto-Vecchio  
502 668 734

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2010, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre Andreani, demeurant, Route de Benciugno, à Porto-Vecchio (20137), avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Porto-Vecchio, (20137), route de Benciugno, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention en sera faite au RCS : Ajaccio

Pour avis,

**INFOGREFFE**

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.  
GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS



**G.P.C IMMO**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 9000 euros  
Siège : Résidence Acqualonga  
Bât. A - 20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio : B 513 670 216

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2010, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er août 2010, le siège social qui était à Résidence Acqualonga, Bât. A, 20090 Ajaccio, à l'adresse suivante : **11, Avenue du Docteur Noël Franchini, 20090 Ajaccio.**

L'article 4 des statuts, a été en conséquence mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,  
La gérance.

**L.M.I LES MAISONS INSULAIRES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège : Résidence Acqualonga  
Bât. A - 20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio : B 491 592 150

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16 juillet 2010, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er août 2010, le siège social qui était à Résidence Acqualonga, Bât. A, 20090 Ajaccio, à l'adresse suivante : **11, Avenue du Docteur Noël Franchini, 20090 Ajaccio.**

L'article 4 des statuts, a été en conséquence mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, La gérance.

**EURO-CORSE IMMOBILIER**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 30.489,80 euros  
Siège : 1, Bd Giraud - 20200 Bastia  
Bastia : B 392 414 330

Aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Pierre Bronzini de Caraffa, et a nommé en qualité de nouveau gérant à compter du 28 juin 2010, Marc-André Maroselli, demeurant Résidence Fior di Mare, Bât. A, 20200 Ville di Pietrabugno, pour une durée illimitée.

La gérance,

**PACAM 2**

Société en Nom Collectif  
Au capital de 152.450 euro  
Siège Social : Centre Commercial LA ROCADE - 20167 MEZZAVIA  
400 332 078 R.C.S. AJACCIO

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, a été nommé : Cabinet AUDITEX, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 COURBEVOIE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Pour avis,  
Le Gérant.

**COMMUNE DE POGGIO MEZZANA**

20230 Poggio Mezzana

**MARCHE DE TRAVAUX****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****EXTENSION ET RENOVATION DE LA MAIRIE  
NUMÉRO DE REFERENCE 01/2010****Pouvoir adjudicateur :**

Commune de POGGIO MEZZANA  
20230 Poggio Mezzana  
Tél : 04 95 38 07 93  
Fax : 04 95 38 08 51

**Correspondant :** M. Le Maire**Type d'acheteur :** Collectivité locale**Objet du marché :** Extension et rénovation de bâtiments publics. Mairie**Caractéristiques du marché :****Le marché est constitué en un seul lot :**

- Terrassements, gros oeuvre, maçonnerie, cloisonnement, doublage, revêtement de sol ;
- Charpente, couverture ;
- Etanchéité ;
- Menuiserie ;
- Electricité, chauffage, courant faible ;
- Plomberie, sanitaire ;
- Peinture.

**Lieux d'exécution :** Les travaux doivent être réalisés sur la commune citée ci-dessus**Délai d'exécution :** 6 mois**Date prévisionnelle de commencement des travaux :** 1er septembre 2010**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Budget de la commune de POGGIO MEZZANA : 20%

Etat : 40%

CTC : 40%

Conseil Général de la Haute-Corse : 80%

Délai de paiement 35 jours (art.98 du CMP)

**Langue et monnaie utilisée :** Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française, ainsi que les documents de présentation associés.

**L'unité monétaire utilisée est :** L'Euro

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Le prix : 60%
2. Les délais : 40%

**Type de procédure :** Procédure adaptée conformément à l'article 28 du CMP

Marché en lots séparés

**Conditions de participation :**

Les candidatures seront sélectionnées en application des articles 43, 44, 45, 46, 52 et 156 du CMP

**Situation juridique/ références requises :**

Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP ;

Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionné à l'article L5212-1 du Code du Travail ;

**Capacités économiques et financières :** Références requises, renseignements prévus à l'article 45 du CMP ;

**Renseignements complémentaires :**

Les candidats devront utiliser les formulaires DC4 et DC5 pour présenter leurs candidatures. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr)

**Adresse auprès de laquelle des renseignements techniques peuvent être obtenus :** M. Le Maire de Commune de POGGIO MEZZANA

Tél : 04 95 38 07 93 - Fax : 04 95 38 08 51

Transmission par voie électronique sur demande au 04 95 38 07 93

**Maîtrise d'oeuvre :**

EUURL FD ARCHITECTURE  
Résidence Le Belvédère - Folelli  
20213 Penta di Casinca  
04 95 36 59 93

**Délai d'introduction des recours et juridiction compétente :**

Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché.

En vertu de l'article R421-1 un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal Administratif de BASTIA  
20200 Bastia

**Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :**

09 juillet 2010

**Délai de validité des offres :** 120 jours**Date limite de réception des offres :** 23 août 2010 à 12h

Le Maire,  
M. CHIARAMONTI.

**FIDIS 2**

Société en Nom Collectif  
Au capital de 15.245 euros  
Siège Social : RN 198  
20243 PRUNELLI DI FIUMORBU  
407 721 125 R.C.S. BASTIA

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010 que Monsieur Daniel BENAÏT a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et que la société KALLISTE REVISION COMPTABLE a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, et qu'il n'a pas été pourvu à leur remplacement, Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

**Anciennes mentions :**

**Commissaires aux comptes titulaires :** Société ERNST & YOUNG

M. Daniel BENAÏT

**Commissaires aux comptes suppléants :** M. Bernard ROUSSEL

Sté KALLISTE REVISION COMPTABLE

**Nouvelles mentions :**

**Commissaire aux comptes titulaire :**

Société ERNST & YOUNG

**Commissaire aux comptes suppléant :** M. Bernard ROUSSEL

Pour avis,  
Le Gérant.

**BALCADIS 2**

Société en Nom Collectif  
Au capital de 152.450 euros  
Siège Social : Palais des Allées  
20220 ILE ROUSSE  
400 420 287 R.C.S. BASTIA

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010 que Monsieur Daniel BENAÏT a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et que la société KALLISTE REVISION COMPTABLE a démissionné de ses fonctions de co-commissaire aux comptes suppléant, et qu'il n'a pas été pourvu à leur remplacement, Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :

**Anciennes mentions :**

**Commissaires aux comptes titulaires :** Société ERNST & YOUNG

M. Daniel BENAÏT

**Commissaires aux comptes suppléants :** M. Bernard ROUSSEL

Sté KALLISTE REVISION COMPTABLE

**Nouvelles mentions :**

**Commissaire aux comptes titulaire :**

Société ERNST & YOUNG

**Commissaire aux comptes suppléant :** M. Bernard ROUSSEL

Pour avis,  
Le Gérant.

**SUDIS 2**

Société en Nom Collectif  
Au capital de 152.450 euros  
Siège Social : Quartier LA PORETTA  
20137 PORTO-VECCHIO  
400 332 151 R.C.S. AJACCIO

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2010, en remplacement de Monsieur Daniel BENAÏT, Commissaire aux comptes suppléant démissionnaire, a été nommé : Cabinet AUDITEX, 11 allée de l'Arche, Faubourg de l'Arche, 92400 COURBEVOIE, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Pour avis,  
Le Gérant.

**LE CYRANO**

Société Anonyme  
Capital : 426 857,25 Euros  
Siège Social : La Palmola, 20232 Oletta  
R.C.S : Bastia 307 584 391

**ERRATUM**

Une erreur s'est glissée dans la parution du 22 juillet 2005, relative aux termes de l'Assemblée Générale du 29 juin 2005 concernant le commissaire aux comptes de la société.

**Mention erronée :** « Le Commissaire aux Comptes de la Société n'est pas « Jean-Pierre Chambrillon », mais « La Société KPMG représentée par M. Jean-Pierre Chambrillon » »

**Mention exacte :** Le Commissaire aux Comptes de la Société est La Société KPMG SA représentée par M. Jean-Pierre Chambrillon, qui est la nouvelle dénomination sociale de la Société d'expertise comptable Fiduciaire de France.

Pour Avis,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Borgo en date du 29 juin 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SOGETEC (Société Générale d'Équipement Technique)

**Siège :** Borgo (Haute-Corse), Allée Jaune Parc d'Activités de Purretone

**Objet :** La vente de tout équipement concernant la distribution et la gestion de carburants ;

- L'installation, l'entretien la vente de matériels d'équipements de station service, d'équipements industriels et automobiles ;

- Et plus généralement toutes activités liées à l'automobile ;

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**Capital :** 7000 euros

**Gérance :** Monsieur Armand Lavios, demeurant à Borgo (Haute-Corse), Lotissement Saint François 34

**Immatriculation :** Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, la gérance.

**DEBUT DE LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 1er juillet 2010, Monsieur Lavios Armand François, demeurant à Borgo (Haute-Corse), 34, Lotissement Saint François ; Mme Lavios Lucie Antoinette, demeurant à Borgo (Haute-Corse), 34, Lotissement Saint François.

**Ont donné en location gérance à :** La Société dénommée SARL SOGETEC, au capital de 7000 euros, dont le siège social est Allée Jaune Parc d'Activités de Purretone, 20290 Borgo (Haute-Corse), en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, représentée aux présentes par son gérant en exercice Monsieur Lavios Armand François.

Un fonds de commerce d'installation, entretien, vente de matériels d'équipement de stations services et équipements industriels et automobiles, sis et exploité au 34, Lotissement Saint François, 20290 Borgo, pour lequel le loueur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 324 777 051 n° Gestion 98 A 78 RCS Bastia. Le fond de commerce a été transféré à l'Allée Jaune, Parc d'Activité de Purretone, 20290 Borgo à compter du 1er juillet 2010.

Pour insertion,

**CONSEIL GENERAL****AVIS SANS SUITE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général  
direction des achats publics  
rue capitaine Livrelli (1er étage)  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Objet :** Mise en sécurité incendie de Leclerc

**Référence acheteur :** 2010-047

**Nature du marché :**

Travaux - Execution

**Procédure :** Procédure adaptée

**Classification CPV :**

**Principale :** 45262700 - Travaux de transformation de bâtiments

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON**

**Critères d'attribution :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

70 % : Prix

30 % : Délai

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

greffe.ta-bastia@juradm.fr

**Remise des offres :**

23/07/2010 à 15:00 au plus tard.

**Attribution du marché :**

LOT N° 1 - démolition - cloisons - faux plafonds - peinture

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 2 - châssis de désenfumage

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 3 - menuiseries intérieures et extérieures

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 4 - électricité

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 5 - système de sécurité incendie

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

**Renseignements complémentaires :**

la consultation est déclarée sans suite car le DCE doit être amendé

Envoi le 20/07/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

**MAIRIE DE MONTICELLO - 2020**

Monsieur le Maire, par arrêté en date du 28 juin 2010 a prescrit l'enquête publique pour la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTICELLO, qui se tiendra du 20 juillet 2010 au 24 août 2010 inclus,

**Cette modification porte sur :**

- l'instauration de nouveaux emplacements réservés,

- la réduction de distance de prospect,

- la majoration du COS dans les zones urbaines autour du Village,

- augmentation des hauteurs,

M. SIMONI a été désigné, le 8 juin 2010 en qualité de Commissaire Enquêteur, par M. Le Président du Tribunal Administratif.

Le dossier de Modification du P.L.U ainsi qu'un registre d'enquête côté et paraphé, par le Commissaire Enquêteur, seront déposés à la Mairie de MONTICELLO pendant 36 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie du 20 juillet 2010 au 24 août 2010 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

**Mairie de MONTICELLO**

Enquête Publique pour la Modification du P.L.U

20220 Monticello

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie de MONTICELLO les jours suivants :

- le mardi 20/07/2010 de 10 heures à 12 heures,

- le mercredi 11/08/2010 de 10 heures à 12 heures,

- le mardi 24/08/2010 jour de clôture de l'enquête, de 14 heures à 16 heures,

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la Commune le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet de Haute-Corse, et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Email : [al@informateurcorse.com](mailto:al@informateurcorse.com)**

**Maître Marie Paule****DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en Droit Fiscal  
32, Boulevard Paoli  
20200 Bastia

Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 20 juillet 2010, enregistré à Bastia le 20 juillet 2010, bord. 2010/712, case n°7, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Dénomination :** MACONNERIE L.G

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Siège :** c/o M. Luciani-Giamarchi, Lieu-dit Aghja Rossa, 20215 Vescovato

**Capital :** 7500 euros, par apport en numéraire

**Objet :** Maçonnerie générale, bâtiment, travaux publics et privés, gros oeuvre, travaux courants de béton avec activités conjointes de second oeuvre, entreprise de démolition, restauration de bâtiments, travaux de peinture, vitrerie, revêtements de sols et murs, plâtres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Gérant :** Monsieur Luciani-Giamarchi, demeurant Lieu-dit Aghja Rossa, 20215 Vescovato

Mention sera faite au RCS de Bastia

**CANICO**

Coopérative Agricole d'Approvisionnement du Nord de l'île et de la Côte Orientale  
20290 Casamozza

Tél : 04 95 38 36 36 - Fax : 04 95 38 30 36

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2010**

Par assemblée générale ordinaire du 11 juin 2010, Messieurs GUIDONI Nicolas et PEPE Augustin, sont élus en qualité d'Administrateur.

Le Président,

**CANICO**

Coopérative Agricole d'Approvisionnement du Nord de l'île et de la Côte Orientale  
Casamozza - BP 1 - 20290 Lucciana

Tél : 04 95 38 36 36

Fax : 04 95 38 30 36

si.canico@wanadoo.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 JUIN 2010**

**Ordre du jour :**

FORMATION DU BUREAU

**Président :** FRANCESCHI François

**Vice-Président :** PEPE Augustin

**Secrétaire :** FALCUCCI Félix

**Trésorier :** CIOSI Antoine Charles

Le Président,

**BOULANGERIE PÂTISSERIE SAUVEUR MULTARI**

SARL au capital de 1000 euros

Siège : ZI de Pastoreccia

20600 Bastia

RCS 493 995 856 Bastia

La collectivité des associés statuant le 01.06.2010 a ajouté à l'objet social les activités de petite restauration, vente de plats cuisinés, à emporter ou à consommer sur place avec boisson. Le reste sans changement. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

**L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

## TRANSPORTS TOURISTIQUES BONIFACIENS

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 10.366,53 euros  
Siège : Quai Noël Beretti  
20169 Bonifacio  
RCS Ajaccio SIREN 341 090 447

### CHANGEMENT DE GERANT MODIFICATIONS STATUTAIRES

Aux termes d'un acte de notoriété dressé après le décès de Monsieur Massimi Noël, reçu par Maître François Grimaldi, notaire à Prunelli di Fiumorbo, le 4 juin 2010, il a été établi la dévolution successorale de Monsieur Massimi Noël. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 juin 2010, dont le procès-verbal a été enregistré au service des impôts entreprises de Porto-Vecchio, le 22 juin 2010, bordereau n°2010/217, case n°2, les associés réunis par suite dudit décès de Monsieur Massimi Noël, ont décidé de nommer en remplacement de Monsieur Massimi Noël, alors gérant de la société, Made-moiselle Massimi Chystelle, comme nouveau gérant pour une durée indéterminée ce qu'elle a accepté à compter du 1er juin 2010 date du décès. En conséquence les statuts se trouvent modifiés corrélativement aux changements ci-dessus.

Pour avis,  
Signé le Gérant,  
C. MASSIMI.

## BIANCHINI PLOMBERIE CHAUFFAGE

Société à Responsabilité Limitée  
à capital variable  
Au capital de 50.000 francs  
Siège : Lotissement L'Alivettu  
Tintorajo - 20600 Furiani  
RCS Bastia : 434 808 390

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2010, enregistrées le 19/07/2010, B°2010/711, case n°2, il résulte que : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2010 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Mademoiselle Bianchini Marie France, demeurant Lot l'Alivettu, Tintorajo, 20600 Furiani. Avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Lot l'Alivettu, Tintorajo, 20600 Furiani, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

## "LAZIANA"

SARL au capital de 38.113 euros  
20119 Bastelica

Aux termes d'une délibération en date du 23 juin 2010, l'assemblée générale a décidé d'une extension de l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. La commercialisation de produits agro-alimentaires, culturels et artisanaux, et tout support de promotion à l'effigie de la Corse en Europe et dans le Monde. Le reste de l'article est inchangé.

La gérance,

# AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**  
Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA-CORSE  
4 Traverse de Rabat BP 121  
13277 Marseille cedex 9

**Personne responsable du marché :** M. Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires

**Objet du marché :**

Le présent marché a pour objet des prestations de service pour le nettoyage et entretien des locaux du SPIP Corse

Il se compose de deux lots. **Lot 1 :** Nettoyage et entretien du SPIP de Haute-Corse situé 1, boulevard Paoli - 20 200 BASTIA // **Lot n°2 :** Nettoyage et entretien du SPIP de Corse- du - Sud situé 6, avenue Pascal Paoli 20 000 AJACCIO

**Type de marché :** Service

**Caractéristiques principales :**

Pas de variantes. Aucun cautionnement ni aucune garantie n'est exigée.

**Date prévisionnelle de début des prestations (Marché d'exécution) :** 01/09/2010

**Durée :** Douze mois à compter de la notification, avec possibilité de reconduction deux fois pour 12 mois.

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**  
Le présent marché est financé sur les fonds propres du pouvoir adjudicateur (budget 2010).

Le paiement respecte les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours, à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, par virement administratif.

L'euro est la monnaie de compte du marché.

En application du décret n° 2008-408 du 28 avril 2008, le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article 98 du code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points. Le comptable assignataire est :

Monsieur Le Trésorier Payeur Général des Bouches du Rhône  
Trésorerie Générale des Bouches du Rhône  
Hôtel des Finances du Prado  
183, Avenue du Prado  
13 357 Marseille cedex 20

**L'ordonnateur est :**

Monsieur Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires de PACA CORSE

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

DC4 ou DC5 documents disponibles sur le site suivant : [http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj\\_dc.htm](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm)

ou

**Capacité économique et financière-références requises :**

Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services auxquelles se réfère le marché, réalisées au cours des trois derniers exercices (DC5 ou forme libre) ;

**Capacité professionnelle-références requises :**

Présentation d'une liste des principales fournitures ou services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, et le destinataire public ou privé (DC5 ou forme libre) ;

Les références de réalisation de prestation de nettoyage dans des locaux sécurisés. Une description de l'équipement technique et des mesures employées pour s'assurer de la qualité de l'entreprise

**Capacité technique-références requises :**

Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (DC5 ou forme libre)

Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché ;

**Critères d'attribution :**

Prix 60%  
Valeur technique 40 %

**Type de procédure :**

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

**Date limite de réception des offres :** le 13 Août 2010.

**Conditions pour obtenir les documents :**

Conformément à l'article 41 du code des marchés publics, le dossier de consultation du marché sera remis aux candidats gratuitement. Ceux-ci pourront :

**a) le retirer directement à l'adresse indiquée ci-dessous :**

Direction Interrégionale des services pénitentiaires de PACA CORSE  
Département du Budget et des Finances  
Unité des Achats et des Marchés Publics  
4, Traverse de Rabat BP 121  
13277 Marseille

ou **b) le solliciter par courrier ou par fax au 04.91 40 08 87**

**c) le solliciter par courriel à l'adresse suivante :** [elodie.giraud-girard@justice.fr](mailto:elodie.giraud-girard@justice.fr)

**d) le retirer sur le site dématérialisé [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence SP20-10-001**

**Documents obtenus auprès de :**

Mlle GIRAUD-GIRARD Elodie

**Adresse de réception des plis :**

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation 20  
Madame La Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation  
1, boulevard Paoli  
20200 BASTIA

## Maître Alexandre SANTONI

Notaire  
Bancarello  
Route de Sartène  
20169 Bonifacio

### AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

**Information concernant les époux :**  
Monsieur Michel, Jean, MINIGHETTI, retraité époux de Mme Jacqueline YVON, retraitée, demeurant à Bonifacio (20169), Villa Eole Chemin de Brancuccio.

Né à Paris (75006), le 7 juillet 1941.

De nationalité française.

Marié sous le régime de la communauté légale de meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de Paris (75010), le 27 juillet 1963 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

**Information concernant la modification du régime matrimonial :**

Adoption du régime de la communauté universelle avec apport des biens propres à la communauté universelle, clause d'attribution intégrale de la communauté universelle au survivant des deux époux et exclusion de la reprise des biens propres en cas de dissolution de la communauté par le décès d'un des époux.

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Alexandre SANTONI, notaire à Bonifacio, le 10 juillet 2010.

**Informations concernant l'opposition :**

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Alexandre SANTONI, notaire à Bonifacio.

Pour avis et mention,  
**Me Alexandre SANTONI,**  
Notaire.

## VILLA MARE

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 54.000 euros  
Siège : c/o Hôtel LA VILLA  
Chemin de Notre Dame de la Serra  
20260 Calvi (Corse)  
498 545 300 RCS Bastia

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2010, il résulte que :

Le capital social a été augmenté d'une somme de 57.685,24 euros, par élévation de la valeur nominale des 2700 parts de 20 euros à 41.3649.

Puis, par la même décision le capital a été diminué de la même somme soit, 57.685,24 euros par réduction de la valeur nominale des 2700 parts de 41.3649 à 20 euros.

L'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

**Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à la somme de cinquante-quatre mille (54.000 euros). Il est divisé en deux mille sept cents (2700) parts sociales de vingt (20) euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

## CREATEURS D'ENTREPRISE

Pour une information, juste

ABONNEZ-VOUS

**COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE****AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE****1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de L'ILE ROUSSE  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville - BP 11  
20220 ILE ROUSSE  
Tél : 04 95 63 01 80 - Fax : 04 95 60 31 79

**2) PROCEDURE DE PASSATION :**

Procédure adaptée conformément aux articles 26, 28 et 74 du code des marchés publics.

**3) OBJET DU MARCHÉ :**

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'implantation et le raccordement aux réseaux publics de la base nautique.

**4) CONDITIONS DE PARTICIPATION :** voir l'article 5 du règlement de la consultation**5) CRITERES D'ATTRIBUTION :** prix des prestations 70 % délai d'exécution 30 %**6) Retrait du DCE :**

A télécharger sur le site Internet de la mairie : <http://www.ilerousse.fr>  
Référence du dossier : 12/2010

**7) DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

Les offres devront parvenir à la mairie au plus tard le lundi 30 août 2010 à 12 heures

**8) DELAI D'EXECUTION :**

La durée prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 7 mois.  
Les délais d'exécution des documents d'études sont fixés à l'acte d'engagement mais peuvent être modifiés.

**9) PROCEDURE DE RECOURS :**

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montepiano  
20407 Bastia Cedex  
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

Mail : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr) - URL : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>

**10) DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** L'Informateur Corse le 21 juillet 2010**AVIS D'OUVERTURE  
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE  
ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE EN VUE  
DE L'AUTORISATION DU PROJET D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE VENTISERI****1ère Parution,**

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n°2010-160-5 en date du 9 juin 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de VENTISERI avec établissement des périmètres de protection des captages suivants :

- Forages est et ouest du Travo ;
- Forages de Vignarella, des Chataigniers, de Vadellu et de Piediquarcu ;
- Prise en rivière de Chisa,

Les pièces du dossier seront déposées en Mairie de VENTISERI, pendant 32 jours, du **lundi 02 août 2010 au jeudi 02 septembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur, qui les joindront aux registres.

**Madame Madeleine Lanfranchi Leblanc**, désignée comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

**Mairie de VENTISERI - 20240 Ventiseri**  
Lundi 02 août 2010 de 13h30 à 16h30  
Vendredi 20 août 2010 de 13h30 à 16h30  
Jeudi 02 septembre 2010 de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public à la Mairie de VENTISERI, et au Guichet Unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9).

Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à CORTE, le 02 juillet 2010,  
Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de CORTE,  
Tony CONSTANT.

Département de la Corse du Sud

**COMMUNE DE CARBINI**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE****1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Mairie de CARBINI - Village - 20170 Carbini  
Tél/Fax : 04 95 78 43 65

**2. Personne responsable du marché :**

Monsieur le Maire de CARBINI

**3. Mode de passation :**

Procédure adaptée (art.28 du CMP)

**4. Objet du marché :** Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réparation de l'Eglise de CARBINI et aménagement des abords. L'Eglise est classée au titre des Monuments Historiques.

Marché à deux tranches :

**1) Tranche ferme :** comprenant la mission Diagnostic avec relevé des bâtiments et des abords, l'état sanitaire de l'édifice, le diagnostic, avec l'évaluation des travaux à effectuer.

**2) Tranche conditionnelle :** comprenant les phases projets et l'élaboration et le suivi des travaux.

La mission à confier est celle définie par la Loi MOP et ses décrets d'application.

**5. Renseignements techniques et administratifs :**

Mairie de CARBINI - Monsieur le Maire  
20170 Carbini - Tél/Fax : 04 95 78 43 65

**6. Critères spécifiques demandés au candidats :**

L'Eglise étant classée au titre des Monuments Historiques, la nature des travaux étant des travaux de réparation, conformément au décret 2007-1405 du 28 septembre 2007 et 2009-749 du 22 juin 2009, les compétences requises sont :

- Pour les architectes des Monuments Historiques, ils doivent être inscrits sur la liste nationale des architectes en Chef des Monuments Historiques en activité,
- Pour les autres architectes, il ne peut s'agir que d'architectes ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne y compris la France, ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen,
- Les compétences de l'architecte sont considérées comme suffisantes et nécessaires lorsqu'elles satisfont les conditions cumulatives lui permettant de se présenter à l'entretien du jury pour concours sur titres au corps d'architectes en Chef des Monuments Historiques, c'est à dire :

1. être inscrit à un tableau régional de l'ordre des architectes en vertu des dispositions de l'article 10 de la Loi du 3 janvier 1977 ;
  2. être titulaire d'un diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention "architecture et patrimoine", ou de tout autre diplôme de niveau équivalent ;
  3. justifier d'une activité professionnelle régulière dans le domaine de la restauration du bâti ancien pendant les dix années qui précèdent l'ouverture de la consultation.
- Par ailleurs, le candidat doit pouvoir fournir toutes les pièces administratives nécessaires pour répondre à un marché public :

- DC5,
- Attestations d'assurances,
- Références professionnelles,
- Organisation et Moyens,

**7. Offre :**

Les candidats remettront en outre des documents administratifs :

- une note méthodologique, les délais de l'étude,
- un devis d'étude pour la phase "Diagnostic", (tranche ferme),
- un pourcentage de rémunération qui sera appliqué dans un second temps pour la suite de la mission (tranche conditionnelle) sur la base de l'estimation de travaux qui sera dérogée de la mission "Diagnostic".

**8. Critères d'attribution :**

- pour les candidats : références, compétences, expérience dans ce type de mission,
- pour les offres :

1. 60% note méthodologique
2. 40% prix des prestations

**9. Enveloppe financière prévisionnelle du projet :**

Le coût d'objectif sera fixé à l'issue de la phase "Diagnostic".

**10. Date limite de remise des offres :**

Les propositions devront parvenir à la Mairie de CARBINI, Village, 20170 Carbini avant le 6 août 2010 à 16 heures.

**11. Date d'envoi du présent avis :** 21 juillet 2010

Le Maire,

**INSERTION  
RECTIFICATIVE**

Annule et remplace le rectificatif paru dans ce même journal sous le N°AL.138

Dans l'insertion numéro 6321 parue le 2 juillet 2010.

**Il fallait lire :** acte SSP du 30 avril 2010, au lieu du 1er mai 2010.

En outre par suite d'un avenant audit contrat de location-gérance en date du 6 juillet 2010, intervenu entre la "SARL LESIA" et la SARL "LE TOUT VA BIEN", le point de départ de la location-gérance a été repoussé au 29 juin 2010.

Pour avis et mention,

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 19 juillet 2010, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par actions simplifiée  
**Dénomination :** SAS. STYL DECO  
**Capital :** 108.700 euros  
**Siège :** Centre Commercial de Ficabrana, 20620 Biguglia

**Objet :** Les travaux de pose, de finition, réparation de plafonds et plafonds tendus, dalles et décoration intérieure et aussi la pose de menuiserie et d'aménagements intérieurs.

**Durée :** 99 ans

**Président :** Biaggi Jean-François

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis,

157

# AVIS D'APPEL PUBLIC

## A LA CONCURRENCE

### SERVICES

Identification de l'organisme qui passe le marché  
Statut de l'organisme :

Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO Tél 04 95 47 04 04 Fax 09 64 39 29 26

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :  
Monsieur POLI Xavier, Président

Description du marché

Objet du marché :

LOCATION DE LONGUE DUREE (CINQ ANS) DE DEUX VEHICULES

Type de marché :

Autres services

Nomenclature - Classification CPV : 98300000-6 - Services divers.

Caractéristiques principales

Forme du marché : Marché ordinaire

Variantes :

Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Durées

Durée du marché ou délai d'exécution :

60 mois

Conditions relatives au marché

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Critères de recevabilité des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères de sélection des candidatures

Capacité économique et financière

Référence professionnelle et capacité technique

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Prix des prestations 60 %

Délai d'exécution 20 %

Performances en matière de protection de l'environnement 20 %

Procédures

Marché à procédure adaptée (ouvert)

Publications relatives à la même consultation

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 25 Août 2010 à 11:00

Délai de validité des offres : 90 jours

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

2010-021

Renseignements complémentaires

IL S'AGIT D'UN VEHICULE DE 4 CV ET D'UN VEHICULE A BENNE BASCULANTE SANS PERMIS POIDS LOURDS. LES PRESTATIONS SUIVANTES ASSISTANCE-PNEUMATIQUES ET MAINTENANCE SONT A CHARGE DU LOUEUR. NOMBRE DE KM / 5 ANS 40 000.00 POUR CHACUN DES VEHICULES

Frais de reprographie

Montant des frais de reprographie : 0.00

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- Modalités à observer pour l'obtention du DCE : DCE SERA DEMANDE UNIQUEMENT PAR TELECOPIE AU 09 64 39 29 26

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 21/07/2010

164

### AVIS UNIQUE

Suivant acte sous seing privé en date à Corte du 19/06/2010, enregistré le 06/07/2010 au Sie Pole Enregistrement de Bastia, la société L'ORIENTE, SARL au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est sis à Corte (20250), avenue Jean Nicoli, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro RCS Bastia B 390 217 875 a donné en location gérance à la société JUMAPE-SA, SAS au capital de 100 euros ayant son siège social à Corte (20250), avenue Jean Nicoli, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de snack, bar (licence IV), restaurant qu'elle possède et exploite à Corte (20250), avenue Jean Nicoli à compter du 01/07/2010, pour une durée expirant le 30/06/2011, renouvelable par tacite reconduction d'année en année civile.

Pour avis, Le Président

167

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ocana en date du 15 juillet 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : ACTISAT  
**Siège social** : Ocana (Corse), Curcone, Lieu-dit Arghiaccia  
**Objet** : Activité de topographie, cartographie et autres activités de communication dans le sens télécommunication. Diffusion de corrections différentielles.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
**Capital** : 8.000 euros.  
**Gérance** : M. Denis Marc CASALTA, demeurant à Ocana (Corse), Lieu-dit Arghiaccia.  
**Immatriculation** : au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention, La gérance.

161

République Française

Préfet de la Haute-Corse

## Agence Régionale de Santé de Corse

### Délégation Territoriale de Haute-Corse

# AVIS

Le Préfet de la Haute-Corse informe le public qu'une demande d'autorisation administrative concernant le prélèvement et la distribution au public de l'eau des captages de GROTTA et CANALE, utilisés pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune de LANO a été présentée par cette dernière. Cette autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral n°2010-176-7 en date du 25 juin 2010.

La commune a été autorisée à exploiter les installations et ouvrages destinés aux prélèvements de ces ressources suivant les prescriptions contenues dans l'arrêté.

La dérivation des eaux des dits ouvrages a été déclarée d'utilité publique et les périmètres de protection immédiate et rapprochée ont été instaurés.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Un exemplaire sera déposé en Mairie de LANO et pourra y être consulté.

En outre, pendant une durée minimale de deux mois, l'arrêté sera publié par voie d'affichage en Mairie de LANO, en vue de l'information des tiers et des propriétaires concernés.

Fait à Corte, le 09 juillet 2010,

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Sous-Préfet de CORTE,  
Tony CONSTANT.

158

Société Civile Professionnelle dénommée  
**"Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"**

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par François Mathieu SUZZONI, notaire à AJACCIO, le 30 Juin 2010, enregistré au Service des Impôts d'AJACCIO le 13 Juillet 2010, B° 2010/509, case n° 1.

Madame VERMANDEL Sylvie Eliane, demeurant à AJACCIO, Résidence Rocca Serra, 1 Rue Pierre Bonardi,

A constaté la dissolution et la liquidation en date du 15 mars 2010, de la société GOURMANDISES, société unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 1 000.00 Euros, ayant son siège à AJACCIO (20000), Résidence Plein Soleil Immeuble Mars, immatriculée au Registre du Commerce d'AJACCIO, sous le N° 498 894 435 ;

Et ce après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,  
Le notaire.

166

### LEANDRI HOLDING

Société Civile

Au capital de 293.000 euros

Siège social : Zone Industrielle de Tralavettu  
20110 Propriano  
RCS Ajaccio 517 484 820

Des termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société LEANDRI HOLDING en date du 5 juillet 2010, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de 3.623.880 euros pour être porté de 293.000 euros à 3.916.880 euros, par création de 362.388 parts nouvelles. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, La gérance.

173

### SARL SAVENE

SARL au capital de 8000 euros

Siège : Lot Rainbow n°II

Strada Vecchia - 20290 Borgo

Siren : N°440298461

Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juillet 2010, il résulte que ;  
Le siège social a été transféré à : "Lot Rainbow, N°II, Strada Vecchia, 20290 Borgo", et ce, à compter du 01 juillet 2010.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Ancienne mention :

Article n°4 - Siège social :

Le siège social est fixé au Lieu-dit Ardisson, Route Nationale 193, 20600 Furiani

Nouvelle mention :

Article 4 - Siège social :

Le siège social est fixé "Lot Rainbow, N°II, Strada Vecchia, 20290 Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

**L'INFORMATEUR**  
**CORSE NOUVELLE**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

171

### SCI SCOPICCIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 15.200 euros

Siège : Sisco 20233

Lieu-dit Crosciano

RCS Bastia : 443 139 936

### CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 15 avril 2010, Monsieur Jean François Benvenuti, né à Bastelicaccia (Corse du Sud), le 26 octobre 1964, demeurant à Ajaccio (20000), 13, Cours Jean Nicoli, a été nommé en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement de Mme Evelynne Santi, démissionnaire.

Pour unique publication,  
Le gérant.



# AVIS DE MARCHÉ

## SERVICES

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR :

#### I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse, direction Générale des Services Techniques,  
Direction des Routes de Corse du Sud  
22 cours Grandval B.P. 215

Contact : valérie Ettore, à l'attention de M. le président du Conseil Exécutif de Corse,  
F-20187 Ajaccio Cedex 1  
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr.

#### Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Collectivité Territoriale de Corse

Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Routes de Corse du Sud,  
22, cours Grandval B.P. 215,  
Contact : valérie Ettore, F-20187 Ajaccio Cedex 1.  
Tél. 04 95 51 66 85.  
E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr.  
Fax 04 95 51 66 27. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse  
Direction Générale des Services Techniques  
Direction des Routes de Corse du Sud,  
22, cours Grandval B.P. 215,  
Contact : valérie Ettore, F-20187 Ajaccio Cedex 1.  
Tél. 04 95 51 66 85. E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr.  
Fax 04 95 51 66 27. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse Service du Courrier,

22 cours Grandval B.P. 215,  
F-20187 Ajaccio Cedex 1.  
Tél. 04 95 51 66 92. URL : <http://www.corse.fr>.

#### I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

### SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

#### II.1) DESCRIPTION

##### II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

prestations topographiques sur les routes nationales de Corse du Sud - secteur NORD.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : n°12.

Lieu principal de prestation : routes nationales de Corse du Sud.  
Code NUTS FR831.

##### II.1.3) L'avis implique :

L'établissement d'un accord-cadre.

##### II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans : Il s'agit d'un marché à bons de commande.

##### II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

il s'agit de prestations topographiques.

##### II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71351810.

##### II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

##### II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

##### II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

#### II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

##### II.2.1) Quantité ou étendue globale :

marché à bons de commande:  
Mini par an : 60.000 euros ht  
Maxi par an : 240.000 euros ht

Durée du marché : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

##### II.2.2) Options :

Non.

### SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

##### III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Il est demandé la constitution d'une caution personnelle et solidaire équivalent à 5% du montant du marché TVA comprise, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des Marchés Publics. La caution est libérée un mois au plus tard après expiration du délai de garantie dans les conditions prévues à l'article 103 du Code des Marchés Publics.

##### III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Les prestations seront financées sur les chapitres 908 et 938 de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les prix sont révisables.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 30 jours.

Le versement d'une avance est prévu au CCAP.

##### III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

entreprise unique ou entreprises groupées solidaires.

#### III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Pour le candidat : Une lettre de candidature (modèle DC 4, mise à jour Avril 2007) disponible gratuitement sur le site internet :

[http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC\\_4\\_rtf](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés-dc/DC_4_rtf)

- pour le candidat ainsi que ses éventuels co-traitants et sous-traitants:

La déclaration du candidat : La déclaration du candidat : (modèle Dc5 octobre 2008 disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

##### III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : il s'agit de s'assurer que le candidat a suffisamment de moyens pour mener à bien le marché.

##### III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des prestations similaires exécutés au cours des cinq dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution.

##### Capacités professionnelles :

Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualifications et les compétences professionnelles requises pour la réalisation de l'ensemble des prestations, objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualifications professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capacité professionnelle du candidat, comme des certificats d'identité professionnelle.

Niveau(x) spécifique(s) minimal (aux) exigé(s) : en terme de moyens humains: minimum 3 géomètres experts.

### SECTION IV : PROCEDURE

#### IV.1) TYPE DE PROCEDURE

Ouverte.

#### IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

##### IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. valeur technique appréciée selon les moyens humains et matériels affectés 30% et la méthode et organisation pour l'exécution des prestations 20 %. Pondération : 50%.

2. prix. Pondération : 50%.

##### IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

#### IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

##### IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

10-DR2A-10.

##### IV.3.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

13 septembre 2010 - 16:00.

##### IV.3.3) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

##### IV.3.4) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

### SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

#### V.1) AUTRES INFORMATIONS :

Délai d'exécution du marché : fixé dans les bons de commande.

Date prévisionnelle de commencement des prestations : novembre 2010

Procédure utilisée : Appel d'offre Ouvert Européen en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

##### Modalités de retrait des documents :

Sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet [www.corse.fr](http://www.corse.fr) rubrique : services en ligne - marchés publics.

Conditions de remise des offres ou candidatures : offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service courrier) contre récépissé. Les enveloppes portent la mention "objet du marché ne pas ouvrir".

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Code des Marchés Publics le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante:

[www.corse.fr](http://www.corse.fr) - services en ligne - marchés publics - marchés publics CTC.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 21 juillet 2010.

#### V.2) PROCÉDURES DE RECOURS

##### V.2.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,  
villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex.

##### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

##### V.2.2) Introduction des recours :

##### V.2.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse Direction des Affaires Juridiques,  
22 cours Grandval B.P. 215,  
F-20187 Ajaccio Cedex 1.

##### V.3) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

21 juillet 2010.

##### Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

##### Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion : 10-DR2A-10

##### Libellé de la facture :

Collectivité Territoriale de Corse  
D.G.S.T. Direction des Routes de Corse du Sud  
22 cours Grandval BP 215,  
F-20187 Ajaccio Cedex 1.

##### Classification des produits :

\* Services d'administration publique

**Email :**  
**al@informateurcorse.com**

170

**Maître Claire  
DAUDIN-BRANDIZI**

Avocat au Barreau d'Aix en Provence  
Cabinet Secondaire : Zone d'Activités RN 198  
20213 Folelli

Par décision du 30 juin 2010, l'associé unique de la société TRAVAUX ETANCHEITE CORSE, SARL dont le siège est à Furiani (20600), Zone Industrielle de Furiani, Parc d'Erbajolo, (490 995 883 RCS Bastia), a décidé une augmentation du capital social de 14.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne le publication des mentions suivantes :

**Ancienne mention :** Capital social : 1000 euros

**Nouvelle mention :** Capital social : 15.000 euros

159

**RECTIFICATIVE**

Dans l'annonce légale n° 04, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 11 au 17 juin 2010 n° 6318, **Concernant :** « L'Avis de constitution de la SARL U CLOS LOULOU Il a été omis de préciser :

- **Durée :** 99 ans

- **Objet :** Administration et gestion d'un immeuble.

165

**MOBY DICK**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 240.000 euros  
Siège social : Baie de Santa Giulia  
20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 341 556 942

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2010, il résulte que le capital social a été augmenté de 1.078.500 euros pour être porté à 1.318.500 euros, par voie d'apport en nature. L'article « Capital social - Parts sociales - Apports » des statuts a été modifié en conséquence.

**Ancienne mention :** Capital : 240.000 euros

**Nouvelle mention :** Capital : 1.318.500 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

163

**EUROPEAN IMEX**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3.000 euros  
Siège social : Marine de Pietracorbara (20233)  
RCS Bastia n° 522 079 318

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juillet 2010, il résulte :

- Démission du gérant M. TEMPESTINI Toussaint Gabriel demeurant et domicilié Marine de Pietracorbara (20233), remplacé par Mme LHOTELLIER Danielle Mauricette épouse MARCHI demeurant et domiciliée 3 rue Laurent Casanova, 20200 Bastia.

- Agrément du nouvel associé M. COSTANZO Clair.

- Cession des parts de M. TEMPESTINI Toussaint Gabriel avec consentement de son épouse.

- Cession des parts de M. LEONETTI Paul Louis

- Cession des parts de Mme LHOTELLIER Danielle épouse MARCHI avec consentement de son époux.

- Le siège social est transféré de Marine de Pietracorbara (20233) au 3 rue Laurent Casanova (20200 Bastia).

- Modification des articles 4-6-7-15 des statuts.

- Tous pouvoirs ont été délivrés à la gérante pour faire toutes formalités. Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

La gérante,

168

**"HELIOSYSTEME"**

SARL au capital de 1000 euros  
2, rue Major Lambroschini  
20000 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 21 juillet 2010, au 2, rue Major Lambroschini, 20000 Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SARL

**Dénomination :** "HELIOSYSTEME"

**Capital :** 1000 euros

**Siège :** 2, rue Major Lambroschini, 20000 Ajaccio

**Objet :** Bureau d'études techniques et assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables et de l'éco-construction

**Gérants :** Mlle Moretti Lisa, née le 7 mai 1983 à Propriano (2A), demeurant, 2, rue Major Lambroschini, 20000 Ajaccio, et Mlle Tagnati Nathalie, née le 30 mars 1982 à Nice (06), demeurant Imm. Beau Soleil, Av. Mont Thabor, Résidence Pietralba, 20090 Ajaccio

**Durée :** 99 ans

**Immatriculation :** RCS Ajaccio

174

**Coopérative pour le  
Développement de l'Emploi  
dans les Services à la Personne  
en Corse - CDE Corse**

Société Coopérative de Production (SCOP),  
SARL à capital variable.

SIÈGE SOCIAL : Lotissement Castelacciu -

20220 MONTICELLO

SIREN : 519 816 680 - R.C.S. BASTIA

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 juillet 2010, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er Août 2010, le siège social qui était Lotissement Castelacciu - 20220 MONTICELLO à l'adresse suivante : Montemaggiore 20214 MONTEGROSSO

L'article 5 des statuts a été, en conséquence, mis à jour.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis et mention

Le Gérant

GILLES GIOVANNANGELI

155

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte sous seing privé en date du 20 juillet 2010, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société civile immobilière

**DENOMINATION :** SCI JEAN VESPERINI

**SIÈGE SOCIAL :** Panchetta, Lotissement 24, Baléone, Mezzavia, 20167 SARROLA CARCOPINO

**OBJET :** acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers

**DUREE :** 99 années

**CAPITAL :** 1000 euros

**APPORTS EN NUMERAIRE :** 1000 euros

**GERANCE :** M. Jean Dominique VESPERINI, demeurant Résidence des Iles, Le Crête II, Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO.

**CESSION DE PARTS :** Librement cessibles entre associés, au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant ; Autorisation préalable de l'assemblée pour toutes les autres personnes

**IMMATRICULATION :** RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

151

**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société suivant acte sous-seing privé en date du 01 juillet 2010, présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** "SCI CARLELA"

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège :** Mezzana, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana

**Objet :** L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Durée :** 99 années

**Capital :** Cinq cents (500 euros)

**Gérance :** Monsieur Gabbiati Fabrice, demeurant à Marine de Sisco, 20233 Sisco (Haute-Corse)

**Immatriculation :** Au RCS de Bastia

Pour avis,

Le 01 juillet 2010.



**Cabinet Blasini**

11 bis, Av. J. Zuccarelli

20200 Bastia

**Tél : 04 95 31 16 27**

172

**SARL AVENE  
BUREAUTIQUE**

SARL au capital de 30489,80 euros  
Siège : Lot Rainbow n°II

Strada Vecchia

20290 Borgo

Siren : N°418333068

Greffé du Tribunal de Commerce de Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juillet 2010, il résulte que ; Le siège social a été transféré à : "Lot Rainbow, N°II, Strada Vecchia, 20290 Borgo", et ce, à compter du 01 juillet 2010.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

**Ancienne mention :**

**Article 4 - Siège social :**

Le siège social est fixé au Lieu-dit Ardission, Route Nationale 193, 20600 Furiani

**Nouvelle mention :**

**Article 4 - Siège social :**

Le siège social est fixé "Lot Rainbow, N°II, Strada Vecchia, 20290 Mention sera faite au RCS de Bastia (Haute-Corse).

Pour avis,

162

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte S.S.P. en date à Nocario du 21/07/2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** ECORIZONTE

**Forme :** Société à Responsabilité Limitée

**Capital :** 1000 euros

**Siège social :** Erbaghju, 20229 Nocario

**Objet :** La société a pour objet : bâtiment, écoconstruction, maison bioclimatique, ingénierie solaire, coordination de chantier.

**Durée :** 99 ans

**Gérant :** M. SANTARNECCHI Fred, demeurant à Résidence de l'Atelier, Ancienne route de la Gare, 20213 Folelli.

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

**ARTISAN-MAÇON**

Effectue tous travaux  
de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre

Second Œuvre

Intérieur – Extérieur

**06 32 50 39 17**

**meilleurtaux.com**

Une équipe à votre écoute pour la réalisation de vos projets

- Prêts immobiliers
- Prêts aux professionnels et aux entreprises (achats de fonds de commerce, reprise, investissements...)
- Assurances de prêts

AJACCIO  
Espace Finance  
Route de Mezzavia  
20090 Ajaccio  
**04 95 10 67 14**

BASTIA  
Imm Lucchetti  
Av de la Libération  
20600 Bastia  
**04 95 48 16 04**



\*Entreprises indépendantes, franchisées du réseau Meilleurtaux.

Conformément à la législation, aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Article L321-2 du code de la consommation.

# Les chemins de l'identité mènent à Peru Casevechje, en Tavagna

**V**oilà maintenant trois ans, que le village «*tavanincu*» de Peru Casevechje accueille l'affiche du «**lundi des terroirs – luni di l'identità**». Un marché artisanal réunissant sur la belle place du village, des artisans et producteurs locaux triés sur le volet et répondant à une certaine éthique. Car le concept de ce rendez-vous de début de semaine, initié par le club Tavagna, va au-delà de la simple vitrine de produits corses. Toute personne ayant choisi de se rendre à Peru Casevechje s'engage sur le chemin de l'identité corse, au sens le plus large et à la fois le plus profond du terme. Sur ce chemin initiatique vont se dévoiler des savoir-faire, du goût, des images, des sons... Cela commence par la découverte du petit marché identitaire, lieu de convivialité et de partage (à partir de 17h), et se poursuit par le concert gratuit de l'ensemble Tavagna en l'église paroissiale (19h), jusqu'au repas corse concocté au restaurant du Tavagna Club (21h) pour clore une journée d'immersion au cœur de l'identité d'une Corse capable de livrer son plus intime caractère, de partager ses secrets et d'éveiller les sens. Sentir, entendre, voir, toucher, goûter, autant de sensations que les lundis du terroir (luni di l'identità) ont pour mission de susciter chez le visiteur... le reste est question d'adhésion. Pour en savoir plus, contacter le 04.95.36.84.19.



*L'artisanat, le goût et la culture se conjuguent à tous les temps, chaque lundi à Peru Casevechje*



# L'INFORMATEUR

## Corse nouvelle



Votre hebdomadaire régional d'annonces légales  
et d'informations générales, économiques, politiques,  
sportives, culturelles et sociales

1 rue MIOT BP 213  
20293 BASTIA Cedex  
04 95 32 04 40  
04 95 32 02 38

Email : [redaction@informateurcorse.com](mailto:redaction@informateurcorse.com)

[www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

Créé en 1951 et distribué sur l'ensemble du territoire insulaire,  
L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE réunit aujourd'hui environ 30 000 lecteurs,  
dont de nombreux chefs d'entreprises, notaires, cadres et professions libérales  
qui cherchent des informations pratiques et utiles au développement  
de la Corse et s'intéressent à la vie de l'île

